



RAPPORT ANNUEL - 2016

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

Rome, 2017

UNIDROIT

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

RAPPORT ANNUEL — 2016

2016: 90 ans déjà

Qualifier l'année précédente de "spéciale" dans un rapport annuel d'une organisation internationale peut apparaître comme un lieu commun. Le lecteur en conviendra néanmoins avec moi, cette année de célébration du 90ème anniversaire d'UNIDROIT mérite vraiment cette qualification.

Ce n'est pas seulement sa longue histoire qui assure à UNIDROIT une place spéciale parmi toutes les organisations intergouvernementales mais aussi son parcours remarquable en termes de contribution à l'harmonisation du droit privé, attesté par une série d'instruments phares.

Nos Etats membres, d'autres organisations intergouvernementales, des Etats observateurs ainsi que des représentants des milieux universitaires et industriels intéressés nous ont fait l'honneur de participer en grand nombre à la session spéciale de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT qui s'est tenue le 20 avril pour célébrer le 90ème anniversaire de l'Organisation. Cette session a été suivie d'un symposium consacré au rôle et à la place du droit privé en tant que soutien à la mise en œuvre des objectifs de coopération et de développement de la communauté internationale. Plusieurs autres réunions et manifestations se sont déroulées en 2016 pour faire le point sur les diverses réalisations d'UNIDROIT et pour discuter des perspectives d'avenir.

2016 n'a toutefois pas été uniquement une année de célébration du passé. Le Groupe d'étude chargé de la préparation d'un avant-projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction a conclu ses travaux lors de sa quatrième réunion. Il a ainsi ouvert la voie à l'étape successive des négociations au sein d'un Comité d'experts gouvernementaux qui se réunira du 20 au 24 mars 2017 à Rome, conformément à l'autorisation du Conseil de Direction accordée lors de sa 95^{ème} session (Rome, 18-20 mai 2016). D'autre part, le Groupe de travail informel chargé de la rédaction d'un Guide législatif pour accroître les transactions sur les marchés émergents a fait des progrès considérables, le terrain est maintenant préparé pour l'examen du projet final lors de la quatrième session du Comité sur les marchés émergents, constitué lors de la Conférence de Genève sur les titres, qui se tiendra à Pékin les 29 et 30 mars 2017. Le projet conjoint ELI/UNIDROIT sur la formulation de modèles de règles régionales pour mettre en œuvre les Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale a également progressé à grande vitesse; il a été examiné lors de la réunion du Comité pilote et des Co-rapporteurs (Rome, 21 et 22 avril 2016) et lors de la réunion plénière du Comité pilote, des Co-rapporteurs et des membres du Groupe, des observateurs et des conseillers (Vienne, 21 et 22 novembre 2016). Le projet a en outre été présenté lors de l'Assemblée annuelle de l'Institut de droit européen (ELI) à Ferrare du 7 au 9 septembre 2016.

L'année dernière également, notre coopération s'est intensifiée avec l'UNESCO et les autres organisations qui participent au groupe de travail sur la mise en œuvre de la résolution 2199 du Conseil de sécurité laquelle condamne la destruction du patrimoine culturel en Irak et en Syrie et adopte des mesures juridiquement contraignantes pour combattre le trafic illicite d'antiquités et de biens culturels de ces pays. Notre coopération avec les organisations du système des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture basées à Rome, dont témoigne le succès du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA, est maintenant entrée dans une nouvelle phase centrée sur diverses initiatives conjointes visant à rendre opérationnels les orientations données dans le Guide.

Le Conseil de Direction a approuvé les amendements apportés aux commentaires et aux dispositions des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international visant à intégrer des questions spécifiques aux contrats à long terme en 2016. Dernier point, mais non des moindres, le Conseil de Direction a également approuvé plusieurs propositions concernant le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017-2019, qui ont été adoptées par l'Assemblée Générale en sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016).

Ce résumé ne laisse planer aucun doute: à l'âge vénérable de 90 ans, UNIDROIT n'a rien perdu de sa vitalité.

Mes remerciements vont à toutes les personnes des gouvernements, du monde universitaire et du secteur privé qui gardent une foi inébranlable dans cette extraordinaire Organisation, ainsi qu'à mon personnel, dont le travail acharné et la fidélité prouvent combien cela vaut la peine de croire en UNIDROIT.

JOSE ANGELO ESTRELLA FARIA
Secrétaire Général

Sommaire

<i>A la une</i>	1
I. DIRECTION ET ORGANISATION	5
A. LES CELEBRATIONS DU 90^{EME} ANNIVERSAIRE D'UNIDROIT – EVENEMENTS	5
1. Événement d'ouverture avec le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies M. Miguel de Serpa Soares - 15 avril 2016	5
2. La Société des Nations et UNIDROIT – 19 avril 2016	5
3. Session extraordinaire de l'Assemblée Générale et Symposium sur le "Rôle et la place du droit privé dans le soutien de la mise en œuvre des objectifs plus larges de coopération et de développement de la communauté internationale" – 20 avril 2016	5
4. Conférence sur la CVIM	6
B. PRESIDENCE, CONSEIL DE DIRECTION, ASSEMBLEE GENERALE ET COMMISSION DES FINANCES	6
1. Présidence et Conseil de Direction	6
2. Assemblée Générale et Commission des Finances	7
3. Secrétariat	8
C. CONFERENCES DIPLOMATIQUES, COMITES D'ETUDES ET COMITES D'EXPERTS	8
1. Guide juridique sur l'agriculture contractuelle	8
2. Principes de procédure civile transnationale	8
3. Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	8
4. Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	8
5. Futur Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	8
6. Futur Guide législatif sur les Principes et les Règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents	9
D. RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS	9
E. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT A L'ELABORATION DE REGLES DE DROIT PRIVE	10
F. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES ET AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES	10
1. Réunions et conférences	10
2. Accords de coopération	11
II. ACTIVITES LEGISLATIVES	12
A. TRAVAUX EN COURS	12
1. Droit privé et du développement	12
a. Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA	12

b.	Elaboration éventuelle d'un guide international sur les contrats d'investissement fonciers	13
2.	Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	13
a.	Protocole spatial à la Convention du Cap	13
b.	Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap	14
c.	Préparation d'un futur Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers	14
d.	Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap	15
3.	Procédure civile transnationale – Formulation de règles régionales	15
4.	Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international	16
a.	Groupe de travail sur les Principes d'UNIDROIT et les contrats à long terme	16
b.	UNILEX	16
5.	Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux	17
	Guide législatif sur des Principes et des règles visant à améliorer les transactions sur les marchés financiers émergents	17
B.	SUIVI DES INSTRUMENTS ADOPTES PAR UNIDROIT	18
1.	Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international Promotion des Principes d'UNIDROIT 2010	18
2.	Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	19
a.	Convention du Cap et ses Protocoles	19
b.	Projet académique relatif à la Convention du Cap	21
3.	La protection internationale des biens culturels	21
4.	Les instruments sur les marchés de capitaux	24
III.	PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE ET ACTIVITES NON LEGISLATIVES	26
A.	PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE	26
1.	Coopération avec des organisations partenaires	26
2.	Programme de bourses de recherches	26
3.	Collaborateurs, stagiaires et chercheurs	28
B.	LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET – www.unidroit.org	29
C.	BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT	29
D.	BIBLIOTHEQUE D'UNIDROIT	29
E.	PUBLICATIONS	30
F.	FONDATION D'UNIDROIT	31
Annexe I	– Liste des documents publiés par le Secrétariat d'UNIDROIT en 2014 sur la mise en œuvre de son Programme de travail	32
Annexe II	– Instruments élaborés par UNIDROIT / Etat de mise en œuvre des Conventions préparées par UNIDROIT et approuvées à des Conférences diplomatiques convoquées par des Etats membres d'UNIDROIT	33
Annexe III	– Mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT	44
Annexe IV	– Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT	48

I. DIRECTION ET ORGANISATION

A. LES CELEBRATIONS DU 90^{EME} ANNIVERSAIRE D'UNIDROIT – EVENEMENTS

1. **Événement d'ouverture avec le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies M. Miguel de Serpa Soares - 15 avril 2016**

Le 15 avril 2016, plus de 80 représentants des Etats membres d'UNIDROIT, des agences des Nations Unies basées à Rome, des cabinets d'avocats et des institutions universitaires se sont réunis dans la célèbre Salle des cartes d'UNIDROIT pour inaugurer les manifestations pour célébrer le 90^{ème} anniversaire de la fondation de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT). M. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique des Nations Unies, a ouvert la conférence organisée en coopération avec la Société italienne pour l'organisation internationale (SIOI). Le Professeur Alberto Mazzoni (Président d'UNIDROIT) et M. Franco Frattini (Président de la SIOI) ont présenté une *Lectio Magistralis*, suivie d'une table ronde réunissant d'éminents experts, au nombre desquels M. Fausto Pocar, Juge des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, le Professeur Sergio Carbone de l'Université de Gênes et le Professeur Piero Bernardini, Président de l'Association italienne pour l'arbitrage (AIA).

2. **La Société des Nations et UNIDROIT – 19 AVRIL 2016**

Le 19 avril 2016, à la veille de la session extraordinaire de son Assemblée Générale, UNIDROIT a accueilli la deuxième célébration qui s'est tenue en l'honneur de sa fondation: une conférence organisée conjointement avec l'Université Roma Tre intitulée "*Reflections on the League of Nations on the 90th Anniversary of UNIDROIT*" sur l'héritage de la Société des Nations et sur ses rapports avec UNIDROIT.

Ce fut l'occasion de célébrer la parution du "Commentaire du Pacte de la Société des Nations" (Bruxelles, Bruylant, 2015, pp. 1428), sous la direction de Robert Kolb (Professeur de droit international, Université de Genève). Au cours de cette réunion, ouverte par Alberto Mazzoni (Président d'UNIDROIT) et présidée par le Professeur Giulio Bartolini (Université Roma Tre), sont intervenus les Professeurs Luciano Tosi (Université de Pérouse) et Ivan Ingravallo (Université de Bari). M. José Angelo Estrella Faria (Secrétaire Général d'UNIDROIT) a clos la réunion.

3. **Session extraordinaire de l'Assemblée Générale et Symposium sur le "Rôle et la place du droit privé dans le soutien de la mise en œuvre des objectifs plus larges de coopération et de développement de la communauté internationale" – 20 avril 2016**

Les délégués de plus de 60 pays, y compris des Etats membres d'UNIDROIT et d'Etats non membres, ainsi que des représentants de diverses organisations intergouvernementales se sont réunis à Rome, au Palazzo Altieri. La session a été présidée par le Président de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT pour la période 2015-2016, S.E. l'Ambassadeur Amr Mostafa Kamal Helmy (Egypte).

Intervenant devant l'Assemblée au nom du pays hôte, l'Ambassadeur Antonio Bernardini (Secrétaire général adjoint du Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale) a souligné que les activités d'UNIDROIT vont bien au-delà du commerce et du droit commercial à proprement parler, et il a salué la contribution d'UNIDROIT dans deux secteurs cruciaux à travers la Convention de 1995 sur les biens culturels volés ou illégalement exportés – un instrument international remarquable qui constitue à bien des égards la norme pour la protection des biens culturels – ainsi que le récent Guide juridique sur l'agriculture contractuelle,

préparé en coopération avec la FAO et le FIDA, qui est l'exemple d'un outil pratique pour améliorer la mise en œuvre du programme de développement dans le domaine de l'agriculture.

Son Eminence le Cardinal Pietro Parolin (Secrétaire d'Etat du Saint-Siège), transmettant à l'Assemblée le salut de Sa Sainteté le Pape François, a rendu hommage "à toute l'œuvre bâtie par UNIDROIT" et a renouvelé l'appel à utiliser inlassablement tous les moyens à notre disposition pour diffuser dans le monde entier ce message universel de paix, d'harmonie et de concorde". Le Professeur Alberto Mazzoni (Président d'UNIDROIT) et M. José Angelo Estrella Faria (Secrétaire Général) ont également pris la parole. La cérémonie a conclu avec des déclarations prononcées par les Ambassadeurs et autres hauts représentants de 18 Etats membres soulignant leur engagement envers UNIDROIT et ses travaux futurs.

La session extraordinaire de l'Assemblée Générale a été suivie par un Symposium international intitulé "Droit privé, coopération internationale et développement" ¹.

4. Conférence sur la CVIM

Une conférence s'est tenue au siège d'UNIDROIT intitulée "La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international – Contrastes et convergences". La conférence a traité de l'approche des deux instruments concernant l'interprétation et le comblement des lacunes, la validité du contrat, la bonne foi et les normes éthiques. Des discussions très stimulantes ont eu lieu avec le public composé de membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT et du *CISG Advisory Council*.

B. PRESIDENCE, CONSEIL DE DIRECTION, ASSEMBLEE GENERALE ET COMMISSION DES FINANCES*

1. Présidence et Conseil de Direction

La 95^{ème} session du Conseil de Direction ² s'est tenue à Rome du 18 au 20 mai 2016 sous la présidence de M. Alberto Mazzoni, Président de l'Institut. Le Conseil de Direction, après avoir approuvé le rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Institut en 2015, a nommé M. Alexander Komarov aux fonctions de premier Vice-Président du Conseil de Direction et a reconduit M. Lyou Byung comme second Vice-Président, tous deux jusqu'à la 96^{ème} session du Conseil.

Conformément à la décision prise par le Conseil de Direction, lors de sa 90^{ème} session (Rome, 9-11 mai 2011) de faire systématiquement usage des pouvoirs conférés par l'article 16 du Règlement d'UNIDROIT d'inviter à prendre part à ses séances, à titre consultatif, des représentants de Gouvernements membres qui ne comptent pas un de leurs ressortissants au sein du Conseil, 10 Etats membres ont été représentés lors de la 95^{ème} session du Conseil.

Le Conseil de Direction a pris note du Programme de travail proposé ainsi que des commentaires soumis par des Etats membres et des correspondants d'UNIDROIT, et a convenu de recommander à l'Assemblée Générale l'adoption du Programme de travail pour la période triennale 2017-2019 avec une indication du degré de priorité de chaque projet.

¹ <http://www.unidroit.org/french/news/2016/20160420-90th-unidroit-celebration/programme-f.pdf>.

* Le présent Rapport couvre l'activité d'UNIDROIT du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

² Le Conseil de Direction est actuellement composé comme suit: Mme Stefania Bariatti (Italie), M. Radu Bogdan Bobei (Roumanie), M. Hans-Georg Bollweg (Allemagne), Mme Nuria Bouza Vidal (Espagne), Mme Baiba Broka (Lettonie), M. B. Bahadır Erdem (Turquie), M. Henry D. Gabriel (Etats-Unis d'Amérique), M. Arthur S. Hartkamp (Pays-Bas), Mme Monique Jametti (Suisse), M. Hideki Kanda (Japon), M. Miklós Király (Hongrie), M. Alexander S. Komarov (Fédération de Russie), M. Antti T. Leinonen (Finlande), M. Lyou Byung-Hwa (République de Corée), M. José Antonio Moreno Rodriguez (Paraguay), M. Jan Lambert Neels (Afrique du sud), Mme Monika Pauknerová (République tchèque), M. Wojciech Popiołek (Pologne), M. Jorge Sánchez Cordero Davila (Mexique), Mme Rachel Sandby-Thomas (Royaume-Uni), M. Álvaro Sandoval Bernal (Colombie), Mme Shi Jingxia (République populaire de Chine), M. Daniel Tricot (France), M. Spyridon Vrellis (Grèce) et M. Roger Wilkins (Australie).

Lors de la discussion du projet de Budget pour l'exercice 2016, le Conseil a souligné l'impact positif des mesures d'économies et de la gestion efficace.

2. Assemblée Générale et Commission des Finances

La 75^{ème} session de l'Assemblée Générale s'est tenue à Rome le 1^{er} décembre 2016 sous la présidence de S.E. M. Antonio de Aguiar Patriota, Ambassadeur du Brésil en Italie, et avec la participation des représentants diplomatiques de 45 Etats membres et d'un observateur. Le Secrétaire Général a rappelé les travaux de l'Organisation en 2016.

L'Assemblée Générale a approuvé le Programme de travail pour la période triennale 2017-2019, tel que proposé par le Secrétariat et approuvé par le Conseil de Direction avec des changements mineurs concernant le degré de priorité du statut de certains projets³, comme suit:

A. Activités législatives

1. Opérations garanties
 - a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial à la Convention du Cap ***
 - b) Elaboration d'autres Protocoles à la Convention du Cap
 - i) Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction ***
 - ii) Protocole portant sur les questions spécifiques aux navires et matériels de transport maritime *
 - iii) Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels de production d'énergie renouvelable *
2. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux
 - a) Guide législatif sur des Principes et des règles visant à améliorer les transactions sur les marchés financiers émergents ***
3. Droit privé et développement - Guide international sur les contrats d'investissement en terres agricoles ***
4. Procédure civile transnationale
 - a) Formulation de règles régionales ***
 - b) Principes d'exécution effective *
5. Contrats du commerce international – Formulation de principes en matière de contrats de réassurance *
6. Droit de la vente internationale – Préparation d'un guide sur les textes existants dans le domaine du droit de la vente internationale en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé ***
7. Protection des biens culturels – les collections privées *

B. Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT

1. Fonctions de Dépositaire ***
2. Promotion des instruments d'UNIDROIT ***

C. Activités non législatives

1. Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques Dépositaires ***
2. Politique et ressources d'information ***
3. Stages et bourses de recherche ***

³ * Degré de priorité faible / ** Degré de priorité moyen / *** Degré de priorité élevé

Lors de l'examen des questions financières, l'Assemblée a approuvé les Comptes pour l'exercice financier 2015 ainsi que des ajustements au budget pour l'exercice 2016. L'Assemblée Générale a également adopté le projet de budget pour 2017.

La *Commission des Finances*⁴ s'est réunie à deux reprises en 2016. La 79^{ème} session s'est tenue le 17 mars 2016 sous la présidence de M. Jonathan Cordier, Conseiller auprès de l'Ambassade de France en Italie; la 80^{ème} session, qui s'est tenue le 29 septembre 2016, a nommé M. Benito Jiménez (Mexique) en tant que nouveau Président. La Commission a fait des recommandations concernant plusieurs questions financières lesquelles ont été ensuite soumises pour examen par l'Assemblée Générale.

3. Secrétariat

Au 31 décembre 2016, le Secrétariat était composé de 19 membres, sept d'entre eux appartenant à la catégorie des fonctionnaires (Catégorie A), neuf autres relevant des services administratifs, de la Bibliothèque et des bureaux (Catégorie B) et trois autres membres faisant partie du personnel de support logistique (Catégorie C).

C. CONFERENCES DIPLOMATIQUES, COMITES D'ETUDE ET COMITES D'EXPERTS

Les réunions suivantes ont été organisées par l'Institut en 2016:

1. Procédure civile transnationale – Formulation de règles régionales

Deuxième réunion conjointe du Comité pilote ELI – UNIDROIT et Co-rapporteurs (Rome, 21-22 avril 2016).

Troisième réunion conjointe du Comité pilote et des Groupes de travail (Vienne, 21-22 novembre 2016).

2. Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

Réunions du Groupe de travail sur la ratification (la plupart par téléconférence, les 8 janvier, 18 février, 18 mars, 7 et 18 avril, 17 mai, 30 juin, 1^{er} septembre, 16 octobre, 20 octobre (Delhi), 4 novembre, 20 décembre (Rome)).

3. Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

Réunion informelle de la Commission Préparatoire pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux (téléconférence, 6 décembre 2016).

4. Futur Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

Quatrième réunion du Comité d'étude (Rome, 7 au 9 mars 2016).

5. Futur Guide législatif sur les Principes et les Règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents

Réunions informelles d'un Comité d'experts pour la préparation et l'examen du projet de Guide législatif (conférence vidéo, 7 mars 2016 et à Rome, 16-17 mai 2016 et 12-13 décembre 2016).

⁴ La Commission des Finances est actuellement (mandat de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2015) composée des Etats membres suivants : Allemagne, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Mexique, République de Corée, République islamique d'Iran, Roumanie, Royaume-Uni et Suisse.

6. Elaboration éventuelle d'un guide international sur les contrats d'investissement fonciers

Réunion informelle avec des experts et des parties prenantes, FAO, 20 octobre 2016, lors de la 43^{ème} session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale).

D. RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS

Au 31 décembre 2016, UNIDROIT comptait 63 Etats membres: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Rép. de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, République de Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay et Venezuela.

Le Secrétariat continue les consultations auprès de certains Etats en vue d'une éventuelle adhésion au Statut organique d'UNIDROIT.

Le 11 mai 2016, M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT, a accueilli une délégation d'Espagne composée de M. José Martín y Pérez de Nanclares, Chef du Département juridique international du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Arturo Relanzón, Conseiller du Vice-président du Gouvernement, et M. Juan Claudio de Ramón Jacob-Ernst, premier secrétaire de l'Ambassade du Royaume d'Espagne en Italie.

Le 19 mai 2016, le Secrétaire Général a assisté à la troisième réunion des Organisations juridiques internationales basées en Italie, organisée à Rome par le Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale. C'était une occasion pour chaque organisation de présenter ses activités et ses priorités pour la période 2016-2017.

En août 2016, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, lors de sa visite en Afrique du Sud pour participer à la 77^{ème} Conférence de l'Association de droit international à Johannesburg (Afrique du Sud), avec une présentation intitulée "*The Impact of the CISG and the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts on Domestic Law*" à la Faculté de droit, a rencontré Madame De Wet, Directrice du Département du Conseiller juridique en chef (State Chief Law Adviser) au sein du Département des relations internationales et de la coopération d'Afrique du Sud (DIRCO).

Les 15 et 16 août 2016, le Secrétaire Général s'est rendu en visite au Mozambique où il a rencontré des membres du Gouvernement et des représentants du secteur privé pour discuter de l'utilité de la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT au Mozambique. A souligner tout particulièrement ses réunions avec Monsieur Silva A. Dunduro, Ministre de la culture et du tourisme, et Monsieur Carlos Fortes Mesquita, Ministre des transports et des communications. Il a également tenu une conférence à l'Université Eduardo Mondlane (Maputo) sur la contribution d'UNIDROIT à la formation du droit commercial transnational, organisée par le Centre d'études sur l'intégration régionale et le droit SADC – CEDIR en coopération avec la Faculté de droit de l'Université Eduardo Mondlane et UNIDROIT.

Lors de sa participation à un atelier organisé par le Ministère américain des transports et les Chemins de fer indiens à Delhi du 18 au 20 octobre 2016, le Secrétaire Général adjoint, Professeur Anna Veneziano a également rencontré Mme Uma Sekhar (Secrétaire adjoint, Division des affaires juridiques et des traités, Ministère des affaires étrangères) pour discuter de la participation de l'Inde aux activités d'UNIDROIT et de l'utilité de la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT en Inde.

Le 20 octobre 2016, UNIDROIT a accueilli une délégation menée par Mme Dace Melbārde, Ministre de la culture de Lettonie, pour une réunion ayant pour but d'aborder la protection des biens culturels et en particulier la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels en vue d'une future accession à ces traités.

Le 25 novembre 2016, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. José Angelo Estrella Faria, et Mme Marina Schneider, Fonctionnaire principal et Dépositaire des Traités d'UNIDROIT, ont reçu Mme Elira Kokona, Secrétaire Général du Ministère albanais de la culture et Mme Ledia Mirakaj, représentante du Ministère albanais de la culture auprès de l'Ambassade d'Albanie à Rome pour une réunion sur le patrimoine culturel. Ce fut l'occasion d'un échange de vues et d'expériences compte tenu des développements législatifs sur ce point en Albanie et de la future adhésion de l'Albanie à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

E. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT A L'ELABORATION DE REGLES DE DROIT PRIVE

La réunion tripartite habituelle des Secrétaires Généraux de la Conférence de La Haye de droit international privé, de la CNUDCI et d'UNIDROIT s'est tenue à Rome le 19 avril 2016.

F. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES ET AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

1. Réunions et conférences

Au cours de la période à l'étude, l'Institut a été représenté à des réunions organisées par un certain nombre d'autres organisations internationales dont l'Association américaine de droit international privé (ASADIP), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), le Fonds International de développement agricole (FIDA), INTERPOL, la Commission pour le droit commercial international des Nations Unies (CNUDCI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation mondiale des agriculteurs (WFO/OMA).

Le 30 juin 2016, M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT, a souhaité la bienvenue à Mme Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des affaires spatiales de l'ONU (UNOOSA) pour discuter des questions liées au Protocole spatial à la Convention du Cape sur les intérêts internationaux Équipement mobile.

Le 22 septembre 2016, dans le cadre de la 11^{ème} Conférence annuelle de l'Association des études juridiques sino-européennes, organisée avec l'Université Roma Tre, UNIDROIT a ouvert ses portes aux délégués de la Conférence pour une soirée consacrée à une introduction aux travaux de l'Institut. Dans son allocution de bienvenue, le Professeur Anna Veneziano, Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT, a donné un aperçu des activités de l'Institut, plus spécifiquement en rapport avec la Chine. Le Professeur Björn Ahl, Président de l'ECLS, a prononcé un discours d'ouverture.

Le 30 septembre 2016, l'Université Roma Tre et UNIDROIT ont organisé conjointement la Troisième édition de la Conférence annuelle d'arbitrage international intitulée "*Mandatory rules and international arbitrators, in the light of Article 1.4 of the UNIDROIT Principles*" suivie par plus de 60 membres de la communauté internationale universitaire et juridique. M. Alberto Mazzoni (Président d'UNIDROIT), M. José Angelo Estrella Faria (Secrétaire Général d'UNIDROIT) et M. Andrea Zoppini (Professeur, Université Roma Tre) ont prononcé des discours d'introduction, suivis de la conférence inaugurale de M. Yves Derains (partenaire fondateur de Derains & Gavi, ancien Secrétaire Général de la Cour pénale internationale).

Du 16 au 18 novembre 2016, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, José Angelo Estrella Faria, a participé à la Conférence thématique sur l'application et l'efficacité du droit organisée par l'Académie internationale de droit comparé. Dans le cadre d'un panel sur le "Rôle des organisations internationales", le Secrétaire Général a fait une présentation sur les "Stratégies mises en oeuvre pour l'application des Conventions internationales".

Le 23 novembre 2016, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. José Angelo Estrella Faria, le Secrétaire Général adjoint, Professeur Anna Veneziano et William Brydie-Watson, Juriste, ont accueilli à Rome une délégation du BRICS Law Institute de l'Université de droit de l'Etat de l'Oural (Russie). La délégation était composée du Président de l'Université de droit de l'Etat de l'Oural, du Professeur Victor D. Perevalov, du Directeur du BRICS Law Institute, du Professeur Danil V. Vinnitskiy et du Directeur universitaire du Bureau international de documentation fiscal (IBFD), Professeur Pasquale Pistone. Les discussions ont porté sur des projets de coopération relatifs à l'utilisation des instruments de *soft law* dans le cadre du développement et de la réforme du droit national.

Des membres du Secrétariat ont également participé à de nombreuses réunions et conférences pour y présenter les instruments d'UNIDROIT et les travaux en cours; des renseignements supplémentaires sont donnés sur certains d'entre eux dans le présent Rapport.

2. Accords de coopération

En mai 2016, l'Institut a conclu un Accord avec la Queen Mary University of London (the College) en vue de la création du "Queen Mary-UNIDROIT Institute of Transnational Commercial Law" auprès du *Centre for Commercial Law Studies* (CCLS), à l'initiative du Professeur Sir Roy Goode. Le centre fournira un enseignement post-universitaire et financera des boursiers qui travailleront à UNIDROIT sur ses projets. .

En novembre 2016, l'Institut a conclu un Accord de coopération avec l'Université Loyola de Chicago en vue de la mise en œuvre d'un programme conjoint de recherche/stage dans le domaine du droit uniforme.

II. ACTIVITES LEGISLATIVES

A. TRAVAUX EN COURS

1. *Droit privé et du développement*

a. **Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA**

Conscient de l'importance de rendre le Guide juridique utile et opérationnel pour les utilisateurs, le Fonds international de développement agricole (FIDA) a accepté de fournir une nouvelle subvention à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour 2016-2017. L'objectif de ce projet est d'élargir considérablement l'impact et le bénéfice du Guide juridique en diffusant ses principaux messages et recommandations et en permettant l'accessibilité pour tous les acteurs concernés. Le projet est organisé en quatre composantes: (1) préparation de matériel de sensibilisation (2) renforcement des compétences; (3) diffusion en ligne et transfert de connaissances; et (4) la surveillance et l'examen. Tout en étant lancé en 2016, les produits du projet sont prévus pour 2017. UNIDROIT participe au projet en tant que membre du Conseil consultatif et à la mise en place de la Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CoP/AJAC) présentée ci-dessous.

La Communauté de pratique UNIDROIT/FAO/FIDA sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CdP/AJAC)

Une Communauté de pratique UNIDROIT/FAO/FIDA sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CdP/AJAC) a été mise en place dans le cadre du *Global Forum on Law, Justice and Development (GFLJD)*. L'objectif principal de la Communauté de pratique est de promouvoir un environnement juridique favorable à l'agriculture contractuelle par le partage et la diffusion de connaissances ainsi que des projets individuels de partenaires et de membres ou bien sur la base d'initiatives conjointes. Une page Internet dédiée à l'intérieur de la page Internet de l'agriculture contractuelle du site d'UNIDROIT (<http://www.unidroit.org/fr/communaute-de-pratique/accueil>) a été créée en 2016.

En 2016, en parallèle au projet de mise en œuvre du FIDA/FAO, la Communauté de pratique a publié un projet de mise en œuvre du Guide juridique au Brésil, y compris la préparation d'une version portugaise à l'initiative d'un groupe universitaire de diverses universités. Le site Internet de la Communauté de pratique sert de dépôt d'informations et, en particulier, la page de ressources juridiques qui offre une multitude de références sur la bibliographie juridique, les règlements et les bonnes pratiques en matière d'agriculture contractuelle et de contrats agricoles.

Séminaires et conférences

Le Guide sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/IFAD a été présenté à un certain nombre de manifestations:

- Le 11 mars 2016, lors d'une session de travail tenue au siège du Programme alimentaire mondial (PAM), entre les membres du Secrétariat d'UNIDROIT, la FAO, le FIDA, l'Institut international pour le développement durable - IIDD et le PAM ;
- Une Conférence internationale intitulée "Créer un environnement juridique favorable pour l'agriculture contractuelle" s'est tenue à UNIDROIT le 27 avril 2016. La Conférence a été organisée en collaboration avec la FAO et le FIDA, sous les auspices du Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale. La Conférence s'adressait principalement aux représentations diplomatiques en Italie, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, et aux agences de coopération bilatérale impliquées dans l'agriculture contractuelle.

- Du 5 au 7 juin 2016, à Rome, 4^{ème} Conférence de la Méditerranée de l'Association internationale du Barreau (IBA) sur le thème: "Sustainable Agriculture and Food Security in the Mediterranean Region" (Agriculture durable et sécurité alimentaire dans le bassin méditerranéen) dans le cadre de la session intitulée "Food self-sufficiency, distribution and agricultural commerce" (Autonomie alimentaire, distribution et commerce agricole).

b. Elaboration éventuelle d'un guide international sur les contrats d'investissement fonciers

Lors de sa 95^{ème} session (Rome, 18-20 mai 2016), le Conseil de Direction a examiné l'étude de faisabilité du Secrétariat sur la préparation éventuelle d'un guide international sur les contrats d'investissement fonciers (UNIDROIT 2016 - CD (95) 7b) prov.) et en a pris note, décidant finalement de recommander à l'Assemblée Générale d'inclure le sujet d'un Guide international sur les contrats d'investissement en terres agricoles au Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017-2019 en lui attribuant une priorité élevée (UNIDROIT 2016 - C.D. (95) 15, par. 200).

Conformément à la recommandation du Conseil de Direction, le Secrétariat a organisé, avec la FAO et le FIDA, une réunion informelle avec les experts et les parties prenantes à la FAO le 20 octobre 2016 lors de la 43^{ème} session plénière de la Sécurité alimentaire mondiale (Rome, 17- 21 octobre 2016)⁵. La réunion a sensibilisé au travail d'UNIDROIT dans ce domaine et a sollicité des commentaires sur la portée, le contenu, la forme et le public ciblé du futur instrument sur les contrats d'investissement fonciers. Les participants ont examiné, entre autres: le type d'investissements fonciers que le futur instrument devrait couvrir; comment l'instrument futur pourrait-il s'assurer qu'il n'approuve pas - ou même qu'il n'endosse - des acquisitions de terres à grande échelle; les lacunes dans les orientations existantes que l'instrument futur pourrait aborder; et comment le futur instrument pourrait être conçu pour optimiser son utilité pour différents publics. Les commentaires reçus au cours de la réunion informelle ont été pris en compte lors de la formation du Groupe de travail et seront fournis à ce Groupe lors de sa première réunion (Rome, 3-5 mai 2017).

2. Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a. Protocole spatial à la Convention du Cap

Commission préparatoire pour l'établissement d'un Registre international

En vertu de la Résolution 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Berlin, 27 février - 9 mars 2012), une Commission préparatoire a été établie investie de tous les pouvoirs nécessaires pour faire fonction d'Autorité provisoire de surveillance pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux, sous la direction de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT. La Commission était présidée par M. Sergio Marchisio, ancien Président de la Commission plénière lors de la Conférence de Berlin. Les Etats suivants ont participé aux travaux de la Commission préparatoire: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Brésil, Chine (République populaire de), Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie et République tchèque.

Lors de sa quatrième session, qui s'est tenue à Rome les 10 et 11 décembre 2015, la Commission, grâce au vaste processus de consultation mené en 2015 et les projets fournis par Sir Roy Goode, a été en mesure de finaliser la base du Règlement du Registre pour le Registre spatial. Elle a

⁵ Les participants comprenaient des représentants de la FAO, du FIDA, de la Banque mondiale, du ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), de l'agence japonaise de coopération internationale (JICA), de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID); de la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ); du *Columbia Center on Sustainable Investment* (CCSI); de l'*International Institute for Environment and Development* (IIED); de l'*International Institute for Sustainable Development* (IISD) and l'*International Land Coalition* (ILC).

également pu progresser dans ses travaux en vue de la rédaction d'un appel d'offres à l'intention des candidats au rôle de Conservateur. Après la quatrième session, les membres de la Commission préparatoire assistés par Sir Roy Goode et le Secrétariat ont continué de travailler à l'élaboration de règles de procédure de la Commission d'experts de la future Autorité de Surveillance (CESAIR). Les règles de procédure pour CESAIR ont été approuvées par les membres de la Commission le 22 février 2016. Enfin, la Commission préparatoire a tenu une réunion informelle par téléconférence le 6 décembre 2016 pour discuter des questions ouvertes concernant la désignation d'une Autorité de Surveillance, la nomination d'un Conservateur et la stratégie future en vue de la mise en œuvre du Protocole.

b. Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap

Commission préparatoire pour l'établissement d'un Registre international

Une Commission préparatoire a été établie par la Résolution No. 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole ferroviaire à la Convention relative aux matériels d'équipement mobiles en vue d'établir un Registre international en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg. La Commission préparatoire, lors de sa 7^{ème} session qui s'est tenue à Rome en décembre 2014, a mis en place un Groupe de travail sur la Ratification spécial (*Ratification Task Force*). Le Groupe de travail sur la Ratification (composé, pour le moment, des co-Présidents de la Commission préparatoire, du Gouvernement du Luxembourg, des représentants du Groupe de travail ferroviaire, de Regulis SA en tant que Conservateur désigné Greffier et SITA, ainsi que de l'OTIF et d'UNIDROIT) a mis en place un programme de travail intense et a continué à se réunir plusieurs fois aussi en 2016 (principalement par téléconférence) dans le but de coordonner la stratégie pour la mise en œuvre rapide du Protocole.

Un symposium s'est tenu au siège d'UNIDROIT à Rome le 30 novembre 2016 sur les tout derniers développements du Protocole ferroviaire de Luxembourg et sur les avantages à en devenir partie. Il était ouvert aux fonctionnaires désignés de tous les Etats membres d'UNIDROIT et des Etats parties à la Convention du Cap. Plus de 50 délégués représentant ces Etats et des parties prenantes du secteur industriel y ont participé. Le Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. José Angelo Estrella Faria et le Secrétaire Général de l'OTIF, M. François Davenne, ont inauguré la réunion dont les panels ont porté sur les thèmes suivants: les opportunités émergentes du Protocole ferroviaire de Luxembourg, les mises à jour par le Groupe de travail sur la ratification et une Table ronde sur les avantages offerts par le Protocole pour le financement du secteur ferroviaire. M. Howard Rosen (Président du Groupe de travail ferroviaire), Mme Elizabeth Hirst (Conservateur désigné du Registre international), M. Peter Bloch et Mme Mervi Kaikkonen (Co-présidents de la Commission préparatoire et du Groupe de travail sur la ratification) ont exprimé leurs opinions sur les thèmes ci-dessus mentionnés. Les panels ont été suivis d'une Table ronde sur les avantages du Protocole pour le financement du secteur ferroviaire à laquelle a pris part l'Ambassadeur du Mozambique, S.E. Mme Maria Manuela Lucas, qui a rappelé l'importance de la récente signature du Mozambique et son intention de procéder à la ratification.

Pour d'autres événements organisés pour promouvoir le Protocole ferroviaire en 2016 avec la participation d'UNIDROIT, voir ci-dessous, par. B, n ° 2.

c. Préparation d'un futur Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers

Lors de sa 93^{ème} session en 2014, le Conseil de Direction a convenu de constituer un Comité d'étude chargé de travailler sur un projet de quatrième Protocole à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ci-après la "Convention du Cap") portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers (ci-après le "Protocole MAC"). Le Comité d'étude est composé d'experts internationaux en droit des opérations garanties et présidé par le Dr Hans-Georg Bollweg, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT.

Suite aux trois premières réunions du Comité d'étude tenues en décembre 2014, avril et octobre 2015 respectivement, le Comité d'étude s'est réuni une quatrième fois du 7 au 9 mars 2016 pour

continuer l'examen de questions juridiques associées à la préparation du Protocole MAC et préparer un projet de texte préliminaire. Outre les membres du Comité d'étude, ont participé aux réunions des observateurs de diverses organisations internationales et institutions universitaires, dont la Commission des Nations Unies (CNUDCI), la Société financière internationale (IFC), l'organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le Fonds international pour le développement et l'agriculture (FIDA), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et le *National Law Center for Inter-American Free Trade (NLCFT)*. Plusieurs téléconférences ont également été organisées entre les sessions pour poursuivre les travaux sur des questions relatives au Protocole.

A l'issue de la quatrième réunion du Groupe d'étude du 9 mars 2016, le Groupe d'étude a décidé que l'avant-projet de Protocole était suffisamment développé pour être soumis au Conseil de Direction en recommandant qu'un Comité d'experts gouvernementaux soit convoqué pour un examen plus approfondi du Protocole. À sa 95^{ème} session (Rome, 18-20 mai 2016), le Conseil de Direction a examiné le projet de texte produit par le Groupe d'étude et a décidé qu'il était suffisamment développé pour justifier la convocation d'un Comité d'experts gouvernementaux.

Avant la première session du Comité d'experts gouvernementaux chargé de l'élaboration d'un projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles, le vendredi 2 décembre 2016, UNIDROIT a invité les Etats membres et les Etats parties à la Convention du Cap à participer à un symposium d'une demi-journée pour discuter des aspects clés du projet au siège d'UNIDROIT. Le symposium a réuni des délégations de 16 Etats.

La première session du Comité d'experts gouvernementaux relatif au protocole MAC se tiendra à Rome au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome dans la salle verte, du 20 au 24 mars 2017.

d. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap

Sur avis du Conseil de Direction, l'Assemblée Générale a décidé, lors de sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016), d'inclure dans le programme de travail triennal de l'Institut 2017 - 2019 la préparation de protocoles additionnels à la Convention du Cap sur des questions spécifiques aux navires (i) le matériel de transport maritime, et (ii) le matériel d'énergie renouvelable. Les deux projets ont été attribués à un degré de priorité faible par l'Assemblée Générale.

3. Procédure civile transnationale – formulation de règles régionales

En 2014, UNIDROIT et l'Institut de droit européen (European Law Institute (ELI)) ont conclu un Protocole d'accord portant de façon spécifique sur un projet sur la procédure civile européenne sur la base des Principes ALI/UNIDROIT. Un Comité pilote a été constitué, présidé par Mme Diana Wallis, Présidente d'ELI et par M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT, et composé de représentants des deux organisations et des Rapporteurs des trois premiers Groupes de travail ("accès à l'information et preuve", "mesures provisoires et conservatoires", et "signification et notification des documents"). Deux autres Groupes de travail ont été créés lors de la réunion plénière de 2014 du Comité pilote et des membres du Groupe de travail sur les sujets de "*lis pendens* et *res judicata*" et "obligations des parties et des avocats". Enfin, entre 2015 et 2016, trois autres groupes (respectivement «coûts», «jugements» et «parties à la procédure») ont été mis en place afin de couvrir la plupart des questions traitées dans les Principes ALI-UNIDROIT et pour lequel les règles européennes ont été jugées à la fois utiles et réalisables.

Une réunion conjointe du Comité pilote et des Co-rapporteurs s'est tenue à Rome les 21 et 22 avril 2016 à Rome, où les projets de règles des cinq premiers groupes ont été discutés en détail: "mesures provisoires et de protection"; "Preuve"; "Service et avis de procédure"; "Obligation des parties et des avocats"; "*lis pendens* et *res judicata*". La réunion comprenait un échange préliminaire de réflexions sur le nouveau Groupe de travail sur les «jugements» ainsi qu'un aperçu des activités de coordination du groupe de coordination "horizontal" sur «la structure des procédures» (présidé par M. Loic Cadiet et Mme Xandra Kramer).

Le Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT Anna Veneziano a participé à la première conférence sur la jurisprudence en matière de propriété intellectuelle organisée par l'Office de la propriété intellectuelle de l'Union européenne (EUIPO) à Alicante (Espagne) du 5 au 6 mai 2016. Elle a participé à un panel intitulé "Gestion efficace des litiges", ainsi que la présidente de l'ELI, Diana Wallis, avec une présentation sur les "Principes généralement reconnus du droit procédural civil".

Les 30 et 31 mai 2016, le Secrétaire Général adjoint a représenté UNIDROIT lors d'une Conférence intitulée "*New Hungarian Civil Procedure Act and the Development of European Rules of Civil Procedure*" organisée conjointement par l'ELI, le ministère hongrois de la Justice, l'Académie des Sciences hongroise, l'Institut d'études juridiques et le Bureau national de la magistrature. L'événement a eu lieu à Budapest (Hongrie) à l'Académie de justice hongroise. La conférence a présenté le projet ELI-UNIDROIT "Des principes transnationaux aux règles européennes de procédure civile" à un parterre d'avocats hongrois. La structure de la Conférence a été organisée selon les cinq thèmes initiaux du projet ELI-UNIDROIT et a présenté des conférenciers représentant les groupes de travail ELI-UNIDROIT ainsi que les intervenants impliqués dans la réforme hongroise. M. Neil Andrews, Mme Astrid Stadler et M. Alan Uzelac et REMCO van Ree faisaient partie des intervenants du projet ELI-UNIDROIT. Pour plus d'informations sur la conférence, voir http://www.europeanlawinstitute.eu/fileadmin/user_upload/p_eli/Events/HU_UNIDROIT_AGENDA.pdf.

Une présentation et une discussion du projet ELI-UNIDROIT ont également été présentées lors de la Conférence annuelle ELI de 2016 qui a eu lieu à Ferrare du 7 au 9 septembre 2016. Le Secrétaire Général adjoint, Anna Veneziano, a coprésidé les présentations avec le président d'ELI Diana Wallis. Les travaux des groupes sur la "*lis pendens et res judicata*", "l'obligation des parties et des avocats" ainsi que les "jugements" et la "structure des procédures" ont été examinés. Les panélistes étaient Mme Frédérique Ferrand, M. Paul Gilligan, M. Raffaele Sabato, M. Alan Uzelac, Mme Chiara Besso et Mme Xandra Kramer.

Enfin, une réunion conjointe ELI-UNIDROIT du Comité pilote, des Co-rapporteurs et des membres du Groupe de travail, s'est tenue les 21-22 novembre 2016 à Vienne. La réunion a examiné l'avancement des projets des trois premiers groupes de travail, "Accès à l'information et éléments de preuve", "Service et l'avis préalable de la procédure", et "Mesures provisoires et de protection". Mme Diana Wallis, Présidente d'ELI, et Anna Veneziano, Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT, ont accueilli les Rapporteurs du projet, les membres, les conseillers et les observateurs des Groupes de travail. Des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, du Conseil des Barreaux européens, de la Conférence de La Haye de droit international privé, des membres du Conseil d'UNIDROIT, des praticiens et des universitaires ont contribué à la réunion avec des remarques et des commentaires précieux sur les projets de Règles.

4. Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international

a. Groupe de travail sur les Principes d'UNIDROIT et les contrats à long terme

Le Conseil de Direction d'UNIDROIT a adopté lors de sa 95^{ème} session (Rome, 18-20 mai 2016) les modifications et ajouts à l'édition 2010 des Principes relatifs aux contrats du commerce international, et a autorisé le Secrétariat à préparer et à publier une nouvelle édition intitulée "Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2016". Conformément à l'autorisation du Conseil de Direction, le Secrétariat a travaillé à la préparation de la nouvelle édition, y compris des travaux éditoriaux pour assurer un style et une langue cohérents, et cette édition sera publiée d'ici la fin mars 2017.

b. UNILEX

Le contrôle de l'utilisation pratique des Principes d'UNIDROIT s'est poursuivi sur une base systématique. Fin décembre 2016, UNILEX, la base de données sur la jurisprudence internationale et la bibliographie sur la Convention des Nations Unies sur la vente commerciale internationale et sur les Principes d'UNIDROIT <<http://www.unilex.info>> contenait 189 décisions arbitrales, 236

décisions de tribunaux nationaux (de 30 pays) et 5 décisions de cours internationales se référant d'une façon ou d'une autre aux Principes d'UNIDROIT.

5. Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux

Guide législatif sur des Principes et des règles visant à améliorer les transactions sur les marchés financiers émergents

La session finale de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (Genève, du 5 au 9 octobre 2009), entre autres, a adopté la Convention d'UNIDROIT sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (la "Convention de Genève sur les titres" ou la "Convention") et établi un Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en oeuvre (le "Comité") pour aider à la promotion et la mise en oeuvre de la Convention.

Sur la base des directives émanant du Comité sur les marchés émergents lors de ses réunions (Rome, 6-8 septembre 2010, Rio de Janeiro, 27-28 mars 2012 et Istanbul du 11 au 13 novembre 2013), un Groupe informel d'experts a aidé le Secrétariat dans la préparation et l'examen du projet de Guide législatif, provisoirement renommé "Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés: mise en oeuvre des principes et règles de la Convention de Genève sur les titres". Le Groupe informel était présidé par M. Hideki Kanda (Membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT et Professeur de droit, Université de Gakushuin) et comprend M. Philippe Dupont (Partenaire, Arendt & Medernach), Mme Dorothee Einsele (Professeur de droit, Université de Kiel), M. Francisco J. Garcimartín Alférez (Professeur de droit, Universidad Autónoma de Madrid), M. Philippe Goutay (Jones Day, Paris), M. Thomas Keijser (Chercheur principal, Université Radboud), Mme Maria Chiara Malaguti (Professeur de droit, Université catholique du Sacré-Coeur, Milan/Rome), M. Charles W. Mooney, Jr. (Professeur de droit, Université de Pennsylvanie), M. Luc Thévenoz (Professeur de droit, Université de Genève) et Mme Wu Jing (Directrice principale, Département juridique de *China Securities Depository and Clearing Corporation*).

Sur la base de l'examen d'un projet préliminaire partiel et d'un accord sur une ébauche révisée lors de leur première réunion informelle (Rome, 23-24 octobre 2015), les experts ont présenté en janvier 2016 des projets des parties dont ils étaient responsables; ces projets ont été regroupés en un seul document par le Secrétariat et distribués au groupe informel en février 2016. A la suite d'une vidéoconférence tenue le 7 mars 2016 au cours de laquelle les commentaires initiaux sur le projet combiné ont été discutés, il a été convenu que les experts s'efforceraient de présenter leurs commentaires sur le projet combiné avant fin mars 2016, puis de revoir leurs contributions respectives avant fin avril 2016. Ces révisions ont été utilisées pour créer un projet révisé (voir UNIDROIT 2016 - C.D. (95) 6 rév., Annexe 2), qui a été distribué au groupe avant sa deuxième réunion (Rome, 16-17 mai 2016). Au cours de cette réunion, le groupe a examiné attentivement le projet révisé, a recommandé divers changements à mettre en oeuvre par le Secrétariat et a étudié la meilleure façon dont le Secrétariat devrait recueillir des exemples et des options pour le projet, tels que des textes législatifs ou réglementaires ou des descriptions connexes, de différents systèmes de détention intermédiée pour offrir aux Etats des conseils pour établir un système de détention de titres intermédiés ou pour évaluer un système existant.

Suite à cette réunion, le Secrétariat a préparé, sur la base des informations parvenues, un projet actualisé, qui a été distribué au groupe pour examen et commentaires sur les modifications apportées. A la suite d'une période d'examen par les experts, le Secrétariat a apporté des modifications supplémentaires et enfin il a préparé un projet révisé. Ce dernier, connu sous le nom de projet du 4 octobre, a été distribué aux membres du Comité et à d'autres organisations et parties prenantes intéressées pour examen, commentaires et collecte d'exemples et d'options éventuels.

Lors de sa troisième réunion (Rome, 12-13 décembre 2016), le groupe a examiné en détail les commentaires, les exemples et les options éventuels parvenus jusqu'alors en recommandant des modifications à apporter au projet de Guide législatif. Il a également recommandé que les exemples et les options éventuels soient déplacés du projet de Guide législatif dans un document

distinct qui pourrait servir de base pour une page Internet sur le site d'UNIDROIT; les exemples et les options pourraient être reliés aux paragraphes pertinents du Guide législatif et mis à jour. A la suite de cette réunion, le Secrétariat a incorporé les commentaires du groupe et a préparé une version révisée du projet de Guide législatif, qui serait distribué à nouveau aux membres du Comité sur les marchés émergents et à d'autres organisations et parties prenantes intéressées et serait examiné en détail par le Comité sur les marchés émergents à sa quatrième réunion (Beijing, 29-30 mars 2017).

B. SUIVI DES INSTRUMENTS ADOPTES PAR UNIDROIT

Le Secrétariat a continué durant l'année 2016 à faire de son mieux pour promouvoir les Conventions d'UNIDROIT, à travers leur présentation lors de conférences ou par la parution d'articles.

Pour l'ensemble des instruments élaborés par UNIDROIT et l'état de mise en œuvre des Conventions préparées par UNIDROIT et approuvées à des Conférences diplomatiques convoquées par des Etats membres d'UNIDROIT, voir l'Annexe II ci-après. Pour la mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT, voir l'Annexe III ci-après.

1. Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international

Promotion des Principes d'UNIDROIT 2010

Les Principes d'UNIDROIT 2010 ont faits en 2016 l'objet de présentations lors de manifestations à l'attention des milieux universitaires et commerciaux intéressés.

Séminaires, conférences et lectures

- Le 14 mars 2016, UNIDROIT a organisé un séminaire dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Ecole supérieure de droit de l'Université de Nagoya (Japon), avec des présentations des professeurs Dai Yokomizo (sur "Le transfert transfrontalier des objets culturels volés et la Convention d'UNIDROIT: la perspective japonaise") et Giorgio F. Colombo (sur "Le rôle des principes d'UNIDROIT dans l'éducation juridique au Japon: quelques remarques pratiques").
- Le 27 mai 2016, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT ont tous deux été invités à donner une conférence lors de la 4^{ème} édition du cours de Mastère à la LUISS intitulé "Le droit des sociétés et des entreprises: Perspectives européennes et internationales", portant respectivement sur une introduction aux contrats du commerce international et sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.
- Le 9 août 2016, le Secrétaire-Général a participé à la 77^{ème} Conférence de l'Association de droit international à Johannesburg (Afrique du Sud), et est intervenu avec une présentation intitulée "Assessing the impact of commercial law harmonisation: the experience of UNIDROIT". Il a également été invité à tenir une conférence publique intitulée "The Impact of the CISG and the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts on Domestic Law" à la Faculté de droit.
- Le 9 septembre 2016, le Professeur Alberto Mazzoni, Président d'UNIDROIT, a participé à une conférence intitulée "Towards a Global Framework for International Commercial Transactions" (8-9 septembre 2016), organisée conjointement par la Conférence de La Haye et par l'Université de Lucerne (Suisse). Le Président a pris part à une discussion intitulée "Envisioning the future of the Hague Principles and its impact on international commercial transactions", présidée par M. Christophe Bernasconi (Secrétaire Général de la Conférence de La Haye) et par M. Ivan Nimac (Directeur du Bureau du Commerce et de la Compétitivité mondiale de Vienne, Banque mondiale), ainsi que par deux membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT, Messieurs José Antonio Moreno Rodríguez (Professeur, CEDEP, Asunción, Paraguay) et Jan L. Neels (Professeur de droit international privé, Université de Johannesburg, Afrique du sud).
- Le 15 septembre 2016, le Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT a prononcé une conférence en ligne sur UNIDROIT et les Principes d'UNIDROIT au Programme de certificat sur le droit

commercial international et la Résolution internationale des différends – Pace Law School (NY, USA).

- Le 30 septembre 2016, l'Université Roma Tre et UNIDROIT ont organisé conjointement la Troisième édition de la Conférence annuelle d'arbitrage international intitulée "*Mandatory rules and international arbitrators, in the light of Article 1.4 of the UNIDROIT Principles*". M. Alberto Mazzoni (Président d'UNIDROIT), M. José Angelo Estrella Faria (Secrétaire Général d'UNIDROIT) et M. Andrea Zoppini (Professeur, Université Roma Tre) ont prononcé des discours d'introduction, suivis de la conférence inaugurale de M. Yves Derains (partenaire fondateur de Derains & Gavi, ancien Secrétaire Général de la Cour pénale internationale). Plus de 60 membres de la communauté internationale universitaire et juridique ont participé à cet événement.

- Les 7 et 8 novembre 2016, M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT, a participé à un atelier organisé par l'Université Pontificale Catholique de Rio de Janeiro (PUC), dont il était également coordinateur académique avec le Professeur Lauro Gama Jr. (Professeur à la PUC; cabinet d'avocats Binenbojm, Gama & Carvalho Britto Advogados, Rio de Janeiro). L'objectif de l'atelier était de discuter des questions relatives à l'applicabilité des Principes d'UNIDROIT, ainsi que des contenus pertinents pour le droit civil brésilien. Le premier jour, le Secrétaire Général a participé à deux panels consacrés aux contrats à long terme et aux Principes d'UNIDROIT, tandis que le second jour il a participé à un séminaire consacré aux usages et à l'application coutumière, ainsi qu'aux usages commerciaux pertinents des Principes d'UNIDROIT sur les contrats à long terme.

- Les 10 et 11 novembre 2016, dans le cadre de la 10^{ème} édition des "Jornadas ASADIP" sur les contrats internationaux, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. José Angelo Estrella Faria, a participé à un panel sur le futur de la réglementation internationale des contrats internationaux avec une présentation sur le futur de l'harmonisation du droit des contrats.

2. Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a. Convention du Cap et ses Protocoles

Dépositaire

UNIDROIT a été désigné Dépositaire de la *Convention du Cap* en vertu de l'article 62(1) de la Convention et du *Protocole aéronautique* en vertu de l'article XXXVII(1) de ce dernier, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2006. Au 31 décembre 2016, la Convention comptait 73 Etats contractants et une organisation régionale d'intégration économique contractante, et le Protocole aéronautique 65 Etats contractants et une organisation régionale d'intégration économique contractante.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, les deux Etats suivants ont déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion à la Convention et au Protocole aéronautique: République Démocratique du Congo et Sierra Leone. Au cours de la même période, le Swaziland a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (seulement) et la Côte d'Ivoire a déposé son instrument d'adhésion au Protocole aéronautique.

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du Protocole de Luxembourg en vertu de l'article XXXIV(1). Le Protocole de Luxembourg, adopté le 23 février 2007 lors de la Conférence diplomatique tenue au Luxembourg, compte sept Etats signataires (Allemagne, France, Gabon, Italie, Mozambique, Royaume-Uni et Suisse), un Etat contractant (Luxembourg) et une organisation internationale d'intégration économique (Union européenne); il n'est pas encore entré en vigueur.

Séminaires, conférences et lectures

En 2016, la Convention du Cap et ses Protocoles ont été au centre d'un certain nombre de conférences, séminaires et lectures dans le monde entier. Plus particulièrement les activités dans lesquelles UNIDROIT a été directement impliqué (et outre ce qui a déjà été mentionné ci-dessus, paragraphe A, n° 2, lit. b)):

- Les 6 et 7 février 2016, le Secrétaire Général adjoint Anna Veneziano a été invitée à tenir une présentation dans le cadre du programme de maîtrise en droit commercial, européen, droit de la médiation, de l'arbitrage et de l'énergie de l'Université hellénique internationale de Thessalonique (Grèce) sur le thème "*International harmonisation of commercial law: financial leasing and secured transactions*" (en particulier, la contribution d'UNIDROIT).
- Le 26 février 2016, le Groupe de travail ferroviaire a organisé un petit-déjeuner pour les acteurs de l'industrie sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Chambre des Lords à Londres, organisé par Lord Berkeley, le Président du *Rail Freight Group* et un Directeur du *European Rail Fret Association*. Entre autres, le Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT Anna Veneziano, le Secrétaire Général de l'OTIF François Davenne et le Président du Groupe de travail ferroviaire Howard Rosen ont discuté brièvement. L'évènement a réuni plus d'une centaine de participants invités de diverses branches de l'industrie et organismes institutionnels.
- Le 1^{er} mars 2016, un séminaire du secteur industriel organisé par le Groupe de travail ferroviaire s'est tenu à Londres. Le séminaire a été ouvert par S.E. M. Patrick Engelberg, Ambassadeur de Luxembourg. Les intervenants comprenaient Sir Roy Goode, Mme Anna Veneziano, Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT, M. Howard Rosen, Président du Groupe de travail ferroviaire, M. Martin Fleetwood, Secrétaire du Groupe de travail ferroviaire, M. Andrea Pearson, *Head of the Rail Technical International and Safety in the UK Department for Transport*, Mme Elizabeth Hirst, Conservateur désigné du Registre international ainsi que d'autres experts de financement des entreprises et de bureaux juridiques.
- Le Secrétaire Général adjoint a représenté UNIDROIT lors de la conférence d'inauguration en droit commercial Roy Goode organisée par le Centre d'études en droit commercial de l'Université Queen Mary de Londres, présentant la conférence de Sir Roy Goode sur "The Cape Town Convention Model" (1^{er} mars 2016).
- Le 7 avril 2016, le Groupe de travail ferroviaire a tenu un séminaire d'une demi-journée organisé par l'Union Internationale des Chemins de Fer (UIC). Les orateurs comprenaient le Secrétaire Général d'UNIDROIT M. José Angelo Estrella Faria, le Secrétaire Général de l'OTIF M. François Davenne, les Vice-présidents de la Commission préparatoire Mme Mervi Kaikkonen et M. Peter Bloch, le Conservateur désigné du Registre international Mme Elisabeth Hirst, les représentants du Groupe de travail ferroviaire ainsi que d'autres universitaires, conseillers et praticiens.
- Le 7 juillet 2016, le Secrétaire Général a été invité à intervenir lors d'un séminaire intitulé "Développements récents de la législation en matière d'économie et de commerce en Amérique latine" organisé à Rome par l'Université La Sapienza, plus spécifiquement dans le cadre du Mastère en droit commercial international, et par son Président (Professeur D. U. Santosuosso), avec la participation des missions diplomatiques de huit pays d'Amérique latine. La présentation du Secrétaire Général a porté sur "L'impact économique du droit commercial international: l'exemple de la Convention sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".
- Le Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT a participé à un atelier organisé par le Ministère américain des transports et les chemins de fer indiens à Delhi du 18 au 20 octobre 2016. Une session de l'atelier a été spécifiquement consacrée à la présentation du Protocole ferroviaire de Luxembourg, avec la participation conjointe du Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT, Mme Anna Veneziano, de M. Peter Bloch (Président du Groupe de travail sur la ratification), de M. Howard Rosen (Président du Groupe de travail ferroviaire) et de Mme Elizabeth Hirst (Directeur Général, Regulis SA - Conservateur désigné). De nombreux délégués des Etats-Unis d'Amérique, d'Inde et d'autres pays asiatiques ont participé à l'atelier.
- Le mercredi 30 novembre, un symposium s'est tenu au siège d'UNIDROIT à Rome sur les tout derniers développements du Protocole ferroviaire de Luxembourg et sur les avantages à en devenir partie. Il était ouvert aux fonctionnaires désignés de tous les Etats membres d'UNIDROIT et des Etats parties à la Convention du Cap. Plus de 50 délégués représentant ces Etats et des parties prenantes du secteur industriel y ont participé. Le Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. José Angelo Estrella Faria et le Secrétaire Général de l'OTIF, M. François Davenne, ont inauguré la

réunion dont les panels ont porté sur les thèmes suivants: les opportunités émergentes du Protocole ferroviaire de Luxembourg, les mises à jour par le Groupe de travail sur la Ratification et une Table ronde sur les avantages offerts par le Protocole pour le financement du secteur ferroviaire. M. Howard Rosen (Président du Groupe de travail ferroviaire), Mme Elizabeth Hirst (Conservateur désigné du Registre international), M. Peter Bloch et Mme Mervi Kaikkonen (Co-présidents de la Commission préparatoire et du Groupe de travail sur la Ratification) ont exprimé leurs opinions sur les thèmes ci-dessus mentionnés. Les panels ont été suivis d'une Table ronde sur les avantages du Protocole pour le financement du secteur ferroviaire à laquelle a pris part l'Ambassadeur du Mozambique, S.E. Mme Maria Manuela Lucas, qui a rappelé l'importance de la récente signature du Mozambique et son intention de procéder à la ratification.

Autres activités

- Entre le 15 et le 16 août 2016, le Secrétaire Général d'UNIDROIT s'est rendu au Mozambique et a rencontré des membres du Gouvernement et des représentants du secteur privé pour discuter de l'utilité de la mise en œuvre des instruments UNIDROIT au Mozambique. A souligner tout particulièrement, en référence au Protocole ferroviaire, sa réunion avec M. Carlos Fortes Mesquita, ministre des transports et communications.

b. Projet académique relatif à la Convention du Cap

Le Projet académique relatif à la Convention du Cap, une initiative conjointe de la Faculté de droit de l'Université d'Oxford et de la Faculté de droit de l'Université de Washington (et sous les auspices d'UNIDROIT pour la base de données et la revue) a tenu sa 5^{ème} conférence annuelle à Oxford les 8 et 9 septembre 2016, avec la participation active d'universitaires, d'avocats et d'experts gouvernementaux. Les thèmes abordés dans les présentations comprenaient l'impact de la Convention du Cap en Europe; une discussion sur un cadre d'évaluation économique des protocoles; une analyse comparative des registres internationaux aéronautiques, ferroviaires et spatiaux et leurs dispositions réglementaires; une évaluation des cas juridiques et économiques pour un protocole d'expédition; une discussion sur une étude de cas hypothétique appliquant un protocole aéronautique, article XI (Variante A); la Convention du Cap et l'insolvabilité transfrontalière; la relation entre la réglementation des transports de l'Union européenne et le Protocole ferroviaire. Les principales présentations ont été publiées dans le 5^{ème} numéro du *Cape Town Convention Journal*, avec la mise à jour du rapport du Dépositaire (UNIDROIT).

3. Protection internationale des biens culturels

Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et les Dispositions modèles UNESCO/UNIDROIT sur la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts

Au 31 décembre 2016, la *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés* comptait 37 Etats contractants (cf. Annexe II). D'autres instruments de ratification doivent être déposés auprès du Dépositaire et les procédures de ratification ou d'adhésion sont à l'étude dans d'autres pays.

Les célébrations du 90^{ème} anniversaire d'UNIDROIT et en particulier la session extraordinaire de l'Assemblée Générale tenue le 20 mai 2016 ont permis aux participants de faire l'éloge de la contribution d'UNIDROIT à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels dans le cadre de la Convention de 1995, un instrument international remarquable qui, à bien des égards, a établi la norme pour la protection des biens culturels.

UNIDROIT, partenaire de la mise en œuvre de la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2199

UNIDROIT a poursuivi sa collaboration avec le Groupe de travail mis en place pour la mise en œuvre de la résolution 2199 du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée en février 2015 condamnant la destruction du patrimoine culturel en Irak et en Syrie et en adoptant des mesures contraignantes

pour lutter contre la contrebande d'antiquités et d'objets culturels à partir de ces pays⁶, et la résolution 2253 du CSNU, en particulier le paragraphe 24, qui souligne l'importance de développer des relations solides avec le secteur privé pour lutter contre le financement du terrorisme et appelle les Etats membres à s'engager auprès d'institutions financières et à partager des informations sur les risques liés au financement du terrorisme.

UNIDROIT a participé à une vidéoconférence de haut niveau organisée par l'UNESCO le 25 janvier 2016 avec les responsables des agences partenaires et un événement de niveau spécial sur "La menace mondiale de la traite des biens culturels: prévention du crime et réponses en matière de justice pénale" organisé par l'ONUDC le 23 mai 2016 lors de la 25^{ème} session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) à Vienne. Cet événement a donné une excellente occasion de sensibiliser, de donner visibilité aux activités/outils des organisations respectives dans la protection des biens culturels et de mettre en valeur le travail coopératif dans ce domaine important pour la communauté internationale à un niveau élevé. À cette occasion, l'Outil d'assistance pratique visant à faciliter la mise en œuvre des Directives internationales pour la prévention du crime et les réponses en matière de justice pénale en matière de trafic de biens culturels et autres infractions connexes (adopté par l'Assemblée Générale en décembre 2014) a été lancé.

UNIDROIT a également assisté à une "Conférence pour évaluer la mise en œuvre de la Résolution 2911/2015 du Conseil de sécurité pour la protection du patrimoine culturel au Moyen-Orient" organisée par INTERPOL à Beyrouth (14-15 décembre 2016). L'objectif de cette conférence - rassembler des experts des pays directement concernés par le trafic illicite d'objets culturels en tant que pays d'origine ainsi que des experts d'importants pays de transit et de destination - était de coordonner les efforts pour améliorer la réponse juridique à ce type de crime, d'identifier de possibles routes/réseaux de trafic, et également de soutenir les pays dans leurs demandes de restitution d'artefacts volés et pillés de leur pays. Le renforcement des législations nationales pour obliger à se conformer aux dispositions des principales conventions internationales sur le terrain, telles que les conventions UNESCO et UNIDROIT a été longuement discuté.

Partenariats institutionnels et universitaires

Dans le contexte de la sensibilisation internationale croissante à la protection du patrimoine culturel en tant qu'impératif de sécurité et humanitaire, les délégations permanentes de Jordanie et d'Italie auprès des Nations Unies, en collaboration avec INTERPOL, l'UNESCO et l'ONUDC, ont lancé, en 2016, une série de Réunions d'experts sur "La protection du patrimoine culturel - un impératif pour l'humanité" au siège de l'ONU, afin de sensibiliser davantage les Etats Membres et la communauté internationale sur cette question. Les réunions se sont concentrées sur des questions spécifiques relatives à la sauvegarde du patrimoine culturel, à la protection des biens culturels et à la lutte contre le trafic illicite d'objets culturels, en particulier d'origine archéologique et en tant que source de financement du terrorisme.

Trois réunions se sont tenues - le 2 mars 28 avril 27 mai 2016 - sur "Le marché et l'importation/destination des biens culturels victimes de trafic illicite", sur le "Trafic et transfert de biens culturels exportés illégalement" et sur la "Destruction de la culture Patrimoine et trafic et transfert illicite de biens culturels - Origines et sources d'objets protégés", respectivement. UNIDROIT a été étroitement associé à ces réunions et a assisté à la troisième réunion organisée par l'UNESCO. Cette série de trois réunions d'experts a abouti à un événement de haut niveau tenu en septembre 2016 lors du débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies et une brochure a été publiée soulignant l'importance des conventions internationales pertinentes, parmi lesquelles la Convention d'UNIDROIT de 1995⁷.

⁶ Voir "Rapport du Secrétaire Général sur la menace posée par l'ISIL (Da'esh) à la paix et à la sécurité internationales et à l'ensemble des efforts déployés par les Nations Unies pour aider les Etats Membres à lutter contre la menace" (document S/2016/92 du CSNU, 29 janvier 2016) reconnaissant le rôle d'UNIDROIT (paragraphe 53)

⁷ http://www.italyun.esteri.it/rappresentanza_onu/resource/doc/2016/09/protect.pdf

Outre sa coopération étroite avec l'UNESCO, UNIDROIT continue de collaborer avec d'autres organisations telles que INTERPOL (membre de son Groupe d'experts sur les objets volés), l'ONUUDC, l'OMD (avec le réseau ARCHEO), l'ICOM (Observatoire international du trafic illicite), l'ICCROM (Le Centre international pour l'étude de la préservation et de la restauration des biens culturels) et l'ISCHAL (Société internationale de recherche sur l'art et le patrimoine culturel).

En partenariat avec le Conseil des Ventes Volontaires (CVV), l'autorité de régulation des vendeurs volontaires de biens mobiliers en vente publique en France, l'UNESCO a organisé une table ronde d'une journée, le 30 mars 2016, axée sur le marché de l'art et son rôle important dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels⁸. C'était une occasion en général d'accroître le dialogue entre les acteurs du marché de l'art, les responsables de la protection du patrimoine et les organisations internationales spécialisées en particulier en ce qui concerne les revendications d'objets archéologiques, et en particulier pour UNIDROIT pour répondre aux objections soulevées par le marché de l'art depuis des années 1995 Convention.

UNIDROIT a participé aux réunions des organes de suivi de la Convention de l'UNESCO de 1970, en particulier:

- la 4^{ème} Session du Comité subsidiaire de la Convention de 1970, tenue au siège de l'UNESCO à Paris, 26-28 septembre 2016;
- la 20^{ème} Session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illicite, tenue au siège de l'UNESCO à Paris, 29-30 septembre 2016.

UNIDROIT a poursuivi sa collaboration avec le Conseil de l'Europe en participant aux réunions de mai et de novembre du Comité sur les infractions relatives aux biens culturels (PC-IBC) qui est responsable de l'élaboration du projet de Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions relatives aux biens culturels qui sera adoptée en 2017.

UNIDROIT participe à un cours de droit culturel du centre de troisième cycle de l'Université de Vienne, dans lequel un module porte sur les conventions internationales parmi lesquelles la Convention d'UNIDROIT de 1995.

Séminaires, ateliers et conférences

UNIDROIT a également été invité à participer à divers ateliers de renforcement des capacités ou d'autres réunions d'experts organisées par ses partenaires en 2016, parmi lesquelles:

- séminaire sur le "marché de l'art et Internet" organisée par la Société internationale pour la recherche sur le droit du patrimoine culturel et le droit de l'art (ISCHAL), l'Institut Français de Florence et l'Université de Florence, le 26 février 2016;
- Conférence sur "Le retour des biens culturels au sein de l'Union européenne – mise en œuvre de la Directive 2014/60/UE", organisée par l'équipe de recherche HEURIGHT à Varsovie (Pologne), 21-22 mars 2016;
- Réunion d'information intitulée "Le droit International pour la protection du patrimoine culturel contre le trafic illicite: présentation, défis et mise en œuvre effective", une initiative du groupe des ambassadeurs francophones à New York avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'UNESCO et les Missions permanentes de la France et de la Tunisie auprès de l'ONU, Siège de l'ONU, 26 mai 2016;
- Réunion sur l'importance des objets culturels sacrés et des restes humains pour les Indiens d'Amérique et sur l'utilisation des Conventions de l'UNESCO et d'UNIDROIT pour traiter ce problème – organisée auprès de la Mission permanente australienne auprès de l'ONU, avec le Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones (UNPFII) et le International Indian Treaty Council (IITC), New York, 26 mai 2016;

⁸ Voir le site Internet de l'UNESCO pour la vidéo à l'adresse suivante: <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/illicit-trafficking-of-cultural-property/meetings/art-market-round-table/>

- Atelier sous-régional pour la prévention du trafic illicite de biens culturels en Asie du sud-est, organisé par le Bureau de Jakarta de l'UNESCO en coopération avec le Ministère indonésien de l'Education et la Culture (pays bénéficiaires: Indonésie, Brunei Darussalam, Malaisie, Philippines, Timor-Leste et Afghanistan), tenu à Jakarta (Indonésie), 11 et 12 août 2016;
- Colloque "patrimoine culturel: la préparation aux catastrophes, les réponses et la récupération" organisé par des institutions culturelles portugais (RNM, FO, FEUP, IC-FEUP) à Lisbonne (Portugal) les 3 et 4 novembre 2016;
- Atelier de formation sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels pour la Bosnie-Herzégovine, co-organisé par le Bureau régional de l'UNESCO pour la Science et la Culture en Europe et les Carabinieri italiens, qui s'est tenue à Rome, 21 au 25 novembre 2016;
- Réunion régionale pour la lutte contre le trafic illicite des biens culturels en Amérique centrale (pays bénéficiaires: Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama, qui s'est tenue à Antigua (Guatemala), 28 novembre - 2 décembre 2016.

UNIDROIT a également participé à des séminaires et conférences organisés par des Etats, tels que:

- Séminaire sur "La Protection des biens culturels: législation internationale et dispositions nationales" organisé par la Tunisie à Sidi Bou Saïd (14 mai 2016);
- Conférence ministérielle intitulée "Culture sous menace", organisé par le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie, avec le soutien de la Antiquities Coalition d'antiquités et de l'Institut du Moyen-Orient à Amman (8 septembre 2016);
- Sixième Conférence internationale des experts sur le retour des biens culturels, organisée par l'Administration du patrimoine culturel et le Ministère des affaires étrangères de la Corée, à Gyeongju (17-20 octobre 2016).

UNIDROIT a également accueilli des délégations nationales pour des échanges de vues et d'expériences à la lumière des développements législatifs dans le domaine des biens culturels et les aider dans le processus d'adhésion à la Convention d'UNIDROIT de 1995, telles que:

- une délégation dirigée par Mme Dace Morgan, Ministre de la Culture de Lettonie, accompagnée par S.E. M. Artis Bērtulis, Ambassadeur de Lettonie à l'Italie, Mme Vita Cīrule, Chef du Cabinet du Ministre, M. Juris Dambis, Chef du State Inspection of Protection of the Cultural Heritage, Ministère de la Culture, Mme Baiba Broka, Chef de l'Administration et du Bureau du Recteur, Université de Lettonie (membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT), Mme Baiba Moļņika, Secrétaire général, Commission nationale lettone pour l'UNESCO et Mme Dace Arakeljāna, Conseiller de l'Ambassade de Lettonie à l'Italie (20 octobre 2016);
- une délégation dirigée par Mme Elira Kokona, Secrétaire général du Ministère de la Culture de l'Albanie, accompagnée de Mme Ledia Mirakaj, représentante du Ministère de la Culture à l'Ambassade d'Albanie à Rome (25 novembre 2016).

Le Professeur Vrellis, professeur émérite, Université d'Athènes, directeur de l'Institut hellénique de droit international et étranger et membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, a été invité par la faculté de droit de Niš en Serbie pour faire une conférence sur la protection internationale des biens culturels et une majeure importante de celle-ci a été consacrée à la Convention d'UNIDROIT de 1995 (13 avril 2016).

4. Les instruments sur les marchés de capitaux

Convention de Genève sur les titres

La Convention a un Etat signataire, le Bangladesh.

L'on estime que le futur Guide législatif sur des Principes et des règles visant à améliorer les transactions sur les marchés financiers émergents, qui a également pour but de promouvoir à la

fois la mise en œuvre de la Conventions et l'élaboration de règles juridiques saines et compatibles pour les titres intermédiés qui amélioreraient ainsi la sécurité juridique dans ce domaine, pourrait constituer un outil de référence très utile à cet égard.

Le 6 juillet 2016, M. Solomon Ngoladi, Fonctionnaire, Service de la surveillance, auprès de la Securities and Exchange Commission du Nigeria, au terme d'une période de trois mois à UNIDROIT en qualité de boursier durant laquelle il a participé aux travaux de l'Institut sur le projet de Guide législatif sur les titres intermédiés et conduit une recherche indépendante sur les instruments d'UNIDROIT relatifs aux marchés de capitaux, a fait une présentation intitulée "Mise en œuvre de la Convention de Genève sur les titres dans les marchés émergents". Il a brossé un aperçu de la Convention de Genève sur les titres et du marché des capitaux au Nigeria. Puis il a analysé comment l'application de la Convention aux marchés émergents pouvait promouvoir la sécurité juridique et l'efficacité économique dans la détention et le transfert de titres intermédiés.

Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation

L'objectif des Principes de 2013 concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation est de fournir des indications détaillées aux législateurs nationaux des Etats qui les adoptent et souhaitent la révision ou l'introduction d'une législation nationale pertinente pour le fonctionnement de la résiliation-compensation, et UNIDROIT est prêt à aider les Etats la mise en œuvre.

III. PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE ET ACTIVITES NON LEGISLATIVES

A. PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE

Le Programme de coopération juridique concerne au sens large la promotion des relations entre UNIDROIT et les pays membres ou non membres visant à la réalisation des objectifs statutaires de l'Organisation. Ce Programme concerne au premier chef les pays qui disposent de moyens plus limités pour participer au processus d'harmonisation juridique, en particulier les pays en développement et en reconversion économique, et consiste essentiellement dans des efforts portés à la mise en œuvre et à la divulgation des travaux de l'Institut, et dans des opportunités de formation et de recherches pour des juristes de haut niveau, notamment grâce à un Programme de bourses. Pour les relations à caractère institutionnel avec les Gouvernements (visites et séminaires dans les pays membres et non membres) on renvoie aux développements, voir *supra* pp. 6-7.

1. *Coopération avec des organisations partenaires*

Le Secrétariat d'UNIDROIT entretient des liens suivis de coopération institutionnelle avec un grand nombre d'organisations de portée universelle ou régionale, avec des échanges d'informations et des concertations pour toute question d'intérêt commun, notamment dans le cadre des activités législatives de l'Institut (voir *supra*).

2. *Programme de bourses de recherche*

Depuis son lancement en 1993, le Programme de bourses de recherche a permis à 278 chercheurs provenant de 60 pays différents d'effectuer à la Bibliothèque de l'Institut des recherches approfondies durant des périodes moyennes de deux mois sur le sujet de leur choix, en rapport avec les activités d'UNIDROIT ou avec le droit uniforme.

En 2016, des donations ont été reçues de la Transnational Law and Business University (TLBU), de la Fondation d'UNIDROIT, ainsi que de certains membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT.

En 2016, dix-neuf chercheurs de treize pays différents ont été accueillis conformément à la décision du Secrétariat suite à la décision du Conseil de Direction, lors de sa 92^{ème} session en 2013, de supprimer le chapitre budgétaire "Programme de coopération juridique". Ont ainsi bénéficié du Programme les personnes suivantes:

- M. Rishiraj BARUAH (Inde), LL.M. (Advanced), Institut international de droit aérien et spatial, Université de Leiden - Sujet de recherche: "*Civil liability for satellite navigation services in India*" - Bourse Fondation d'UNIDROIT - (4 janvier - 4 février);
- M. Guoan LI (Rép. Populaire de Chine), Doyen, Professeur de droit, Département de droit international, Faculté de droit, Université de Xiamen - Sujet de recherche: "*Modernisation of the international financial regulation and implications for P.R.C. financial and security market*" - Bourse UK Foundation - (11 janvier - 12 février);
- M. Ihab ARJA (Jordanie), LL.M., droit commercial, Université de Yarmouk - Juriste dans le domaine de l'aviation - Sujet de recherche: "*Protecting the National Interests, Creditors under CTC and the Aircraft Protocol*" - Bourse Fondation d'UNIDROIT (11 janvier - 11 février);
- M. Dejian KONG (Rép. Populaire de Chine), Ph.D. Cand. Institut international de droit aérien et spatial, Université de Leiden - Sujet de recherche: "*Civil liability for damage caused by Global Navigation Satellite System (GNSS)*" - Bourse Fondation d'UNIDROIT (1^{er} février - 25 mars);
- M. Weldon Walter BLACK ZALDIVAR (Paraguay), LL.M., Fordham University, New York Official, Ministère de la justice - Sujet de recherche: "*Paraguay's Future in the Air Business and the Cape Town Convention*" - Bourse Fondation d'UNIDROIT (4 avril - 31 mai);

- M. Sofiane BENMESSAOUD (Algérie), Ph.D. Cand., Université d'Oran, Avocat, Barreau d'Oran, enseignant vacataire, Faculté de Commerce, Université d'Oran - Sujet de recherche: "*Lex mercatoria* et les grands systèmes juridiques contemporains" - Bourse Fondation d'UNIDROIT (4 avril – 31 mai);
- Mme Kanella KAPOUTSI (Grèce), LL.M., Université Eberhard Karls, Tübingen. Depuis 2014, dissertation sur le droit comparé - Sujet de recherche: "*Investment Consulting Provided by German and Greek Banks: An analysis of private law and the law of Capital markets*" - Bourse Fondation d'UNIDROIT (4 avril – 31 mai);
- M. Erna PRILIASARI (Indonésie), Mastère de droit, Université d'Indonésie – Chef, Sous-division pour la coopération juridique internationale – Agence nationale de développement du droit, Ministère de la justice et des droits humains - Sujet de recherche: "*Financial Leasing – International trends and legal regime in Indonesia*" - Bourse Fondation UNIDROIT (26 avril – 25 mai);
- M. Peng GUO (Rép. Populaire de Chine), Ph.D., University of New South Wales, Australie - Sujet de recherche: "*The Good Faith principle in International long-Term Relational Supply Contracts under changed circumstances: from a perspective of the CISG and the UNIDROIT Principles*" - Bourse Fondation d'UNIDROIT (2 -29 mai);
- M. He BO (Rép. Populaire de Chine), Mastère, TLBU University, Séoul - Sujet de recherche: "*The comparative study of data protection rules in e-commerce*" – Bourse TLBU (2 mai – 10 juin);
- Mme Malgorzata POHL (Pologne), Ph.D., (plein temps) Université de Silésie, Katowice Ph.D., (Co-tutelle) Université d'Osnabruck - Assistante, Département de droit international privé, Université de Silésie - Sujet de recherche: "*The party autonomy in private international law – the need to revise the basic assumption*" - Bourse Fondation d'UNIDROIT (9 mai – 17 juin);
- Mme Minh Hang NGUYEN (Vietnam), Doyenne, Faculté de droit, Ecole Supérieure de Commerce Extérieur, Hanoï – Sujet de recherche: "Le droit du contrat de construction au Vietnam: vers une bonne conformité avec les principes internationaux" - Bourse Fondation d'UNIDROIT (23 mai – 3 juillet);
- M. Jun FU (Rép. Populaire de Chine), Ph.D., Université de Pékin – Professeur, Faculté de droit, Université des affaires internationales et d'économie - Sujet de recherche: "*Investor State Dispute Settlement: Problem, Reform and Choice of China*" - Bourse Fondation UNIDROIT (1 juin – 29 juillet);
- M. Remmy WAMIMBI (Ouganda), licencié en droit, Dar es Salaam – Fonctionnaire juridique, Ministère des finances, de la planification et du développement économique - Sujet de recherche: "*Considerations for a Harmonised Law on Financial Leasing in Uganda and the East African Community*"- Bourse Fondation d'UNIDROIT (1^{er} juin - 29 juillet);
- Mme Cristina BRITOS (Argentine), Ph.D., Université nationale de Cordoba – Sujet de recherche: "*The ALI-UNIDROIT Principles of Civil Transnational Procedure as a model to reform Argentine rules of recognition and enforcement for foreign judgments*" - Bourse Fondation d'UNIDROIT (5 septembre – 4 novembre);
- Mme Saloni KHANDERIA (Inde), LL.M., Université de Johannesburg – Sujet de recherche: "*The role of the UNIDROIT Principles on International Commercial Contracts in the law of India*" - Fonds général UNIDROIT (13 juin – 15 juillet);
- M. Istavn ERDOS (Hongrie), Ph.D., Faculté de droit et de science politique, Université Eötvös Lorand – Sujet de recherche: "*The choice and application of non-state law, especially that of the UNIDROIT Principles in international contracts*" – Fonds général UNIDROIT (5 septembre – 4 novembre);
- Mme Sigita FOMICIOVA (Lituanie), LL.M., Université de Vilnius – Assistante de justice, Département des recherches juridiques de la Cour suprême de Lituanie – Sujet de recherche: "*Application of lis pendens rule outside the international agreements*" – Fonds général UNIDROIT (26 septembre – 28 octobre);

Mme Nengjiao Wu (Rép. Populaire de Chine), Mastère, TLBU University, Séoul – Sujet de recherche: “*Dispute Settlement of Transnational Electronic Commerce – “Taking Online Dispute Settlement For Example”*” - Bourse TLBU (24 octobre – 2 décembre).

3. Collaborateurs, stagiaires et chercheurs

Les personnes suivantes ont été accueillies en qualité de *chercheurs* au sein du Secrétariat d’UNIDROIT en 2016:

M. Ercole De Vito (Italie) Mastère en droit, L.U.I.S.S. Université Guido Carli, Rome – Assistant de recherche auprès du Secrétariat d’UNIDROIT (travaillant sur la Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l’agriculture contractuelle) - Financement du Fonds international de développement agricole (FIDA) (1^{er} janvier – 30 avril et 15 septembre – 15 décembre);

M. Hossein Fahimi (Iran), LL.M., Université de Téhéran, Membre du Conseil d’administration et Vice-Président Affaires spéciales, Organisation *Securities and Exchange* d’Iran, invité spécial, recherche sur les instruments portant sur les marchés de capitaux, en visite à UNIDROIT (1^{er} juin);

Mme Giuditta Giardini (Italie), LL.B., *Università Cattolica del Sacro Cuore*, Milan, Assistante de recherche auprès du Secrétariat d’UNIDROIT, recherche sur les biens culturels.

Mme Golnaz JAFARI (Iran), LL.M, Université libre de Bruxelles – Assistante de recherche auprès du Secrétariat d’UNIDROIT - Bourse Fondation d’UNIDROIT (15 janvier – 15 mars);

Mr Solomon Madike NGOLADI (Nigéria), Responsable principal, Division Application de la loi, Commission *Securities and Exchange* - Sujet de recherche: “The UNIDROIT Legislative Guide on Principles and Rules capable of enhancing trading in securities in emerging markets” – Chargé de recherche auprès du Secrétariat d’UNIDROIT – Bourse conjointe: financement par l’Allemagne du projet sur la compensation/ Fondation d’UNIDROIT (1^{er} avril - 30 juin).

Les personnes suivantes ont été accueillies en qualité de *stagiaires* et ont collaboré aux projets en cours au sein du Secrétariat d’UNIDROIT:

Mme Marcela Mollinedo Rocha (Bolivie), M. Fabio Franceschi Baraldo, M. Cyro Faria Annes (Brésil), M. Mohamed Abdelsalam (Egypte), Mme Anne Brigot-Laperrousaz, Mme Morgane Frapart (France), Mme Sabrina Genzow, M. Ben Koehler, M. Julian Mueller (Allemagne), Mme Niranjana Menon (Inde), Mme Shideh Bozorgzadeh (Iran), Mme Elisa Petorino, M. Vincenzo Filippine (Italie), Mme Shiho Kato, M. Naoyuki Okano (Japon), M. Jaekyu Lee, Mme Jung Hwa You (Corée), Mme Natalia Nikitina (Fédération de Russie), M. Richard Muliika (Ouganda), M. Jason Pruett (Etats-Unis d’Amérique).

Les personnes suivantes ont été accueillies en qualité de *chercheurs indépendants* à la Bibliothèque d’UNIDROIT:

M. Davit Grigoryan (Arménie), M. Leonel Sanoni Charry Villalba, Jorge Enrique Cely León, Marko Felipe Corredor, Carlos Ivan Moreno Machado (Colombie), M. Lubos Mazanec (République tchèque), Mme Amira Mahmoud, Mme Elham Mabrouk (Egypte), M. Petri Kesitalo, Mme Isabelle Rueda (France), M. Maximilian Bender, M. Jakub Krumej, M. Philipp Paech, M. Thomas Träschler (Allemagne), M. Soterios Loizou (Grèce), Mme Orsolya Eotvos (Hongrie), Mme Ornella Belfiore, Mme Alice Caputo, Mme Caterina Ravot Licheri, Mme Benedetta Sirgiovanni (Italie), Mme Dushica Atanasovska (Macédoine), Mme Shu Zhang (Rép. Populaire de Chine), M. Piotr Stec (Pologne), M. Unai Belintxon, M. José Carlos Espigares Huete, Mme Laura Garcia Alvarez, M. Manuel Sanchez Alvarez, Mme Isué Natalia Vargas Brand, Mme Barbara de la Vega Justribo, M. Juan Pablo Perez Velazquez, Mme Maria Isabel Villar Fuentes (Espagne), Mme Souda Youssef (Tunisie), Mme Maria Teresa Pena Ojeda (Venezuela), M. Nguyen Trung Nam (Vietnam).

B. LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET

Il convient de rappeler que le nouveau site d'UNIDROIT est devenu opérationnel le 10 janvier 2014. Il est régulièrement mis à jour et amélioré, à mesure que l'utilisation met en évidence les aspects qui doivent être affinés. Son importance pour la divulgation des informations sur l'Organisation et sur ses activités doit ici être soulignée.

Des travaux sont actuellement en cours en vue de diffuser les réunions et les conférences en streaming. Il s'agit d'un processus long qui nécessitera des recherches et des tentatives nombreuses. C'est le logiciel gratuit mis à la disposition de tous par Youtube qui est utilisé. Les conférences sont également postées sur le site, la première étant la conférence célébrant le vingtième anniversaire de la Convention de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (voir [http://www.unidroit.org/conferences-and-seminars/Années précédentes](http://www.unidroit.org/conferences-and-seminars/Années%20précédentes)) et la deuxième le Symposium international intitulé "*droit privé, coopération internationale et développement*" qui fait partie des événements du 90^{ème} anniversaire, qui s'est tenu le 20 avril 2016.

A l'occasion du Symposium international intitulé "Droit privé, coopération internationale et développement", célébrant le 90^{ème} anniversaire de l'Institut, le Secrétaire Général a annoncé l'entrée d'UNIDROIT dans le monde des réseaux sociaux avec l'ouverture de comptes sur Facebook et LinkedIn. En décembre 2016, l'Institut avait obtenu 500 abonnés sur Facebook et 700 sur LinkedIn.

C. BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

A ce jour, 53 bibliothèques dans 47 Etats membres ont été désignées comme dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT. Pour une liste des Bibliothèques dépositaires v. l'Annexe IV.

D. BIBLIOTHEQUE D'UNIDROIT

Coopération et réseautage de la Bibliothèque

La Bibliothèque d'UNIDROIT a continué en 2016 la stratégie de coopération avec des bibliothèques romaines et autres.

L'idée est de partager les ressources, en particulier les revues juridiques qui sont très coûteuses. Grâce à ce partage, il est possible d'économiser une grande partie du budget et d'utiliser les ressources budgétaires disponibles pour l'acquisition de monographies.

En 2016, le programme de collaboration avec la Bibliothèque de l'Organisation sœur, la CNUDCI, s'est poursuivi ainsi qu'avec la Bibliothèque de l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé (Hambourg).

Mise à niveau du logiciel de gestion de la Bibliothèque

Le logiciel de gestion Aleph500 de la Bibliothèque a été mis à niveau grâce à la dernière version Aleph 21.2.4 sans interruption des services pour le personnel scientifique de l'Institut ou les chercheurs en Bibliothèque.

Catalogage

En ce qui concerne le catalogage, les travaux se sont poursuivis en vue du développement d'un "thésaurus juridique" qui assure une grande précision de recherches dans toutes les langues. Le projet est très novateur car seules quelques bibliothèques au monde disposent d'un thésaurus juridique dans différentes langues. Le projet de catalogage, vu le caractère novateur et unique du thésaurus juridique, est très stimulant.

Bases de données

UNIDROIT est actuellement abonné aux ressources électroniques suivantes: HeinOnline, West Law International and Sistema Pluris On-Line, Beck-Online commercial law modules, LexisNexis Juris Classeur. Ces bases de données couvrent le droit civil, la *common law* et les juridictions mixtes, offrant ainsi un large éventail de possibilités de recherche.

Numérisation

Lors de la 95^{ème} session du Conseil de Direction (Rome, 18 - 20 mai 2016), il a été convenu de procéder avec le projet de numérisation interne proposé, comme représentant une opportunité intéressante de mettre à disposition les collections de grandes bibliothèques, comme celle d'UNIDROIT, sous forme numérisée.

En 2016, la Bibliothèque a donc pris en examen la conceptualisation, la planification et l'application d'un projet numérisé réalisé à UNIDROIT. UNIDROIT a consulté des experts en numérisation sur les différentes modalités de numérisation du matériel sur place, en particulier SIAI (Servizi Integrali alle Imprese) et Ex Libris pour la mise en œuvre des ouvrages numérisés sur le catalogue en ligne. Près de 400 monographies et articles ont été numérisés sur place pour la préparation d'un test.

Acquisitions, donations, échanges

En 2016, la Bibliothèque a vu augmenter son patrimoine de 1030 titres, dont 598 ont été achetés, 143 échangés et 289 autres ont été reçus à titre de don pour une valeur totale de € 14.450,00. La politique d'acquisition de la Bibliothèque a été très difficile en raison des augmentations importantes du prix des publications.

En 2016, comme les années précédentes, la Bibliothèque a reçu des donations d'ouvrages de la part de l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé (Hambourg) et de *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG).

Visiteurs

La Bibliothèque continue d'attirer des lecteurs du monde entier. Parmi les 994 visiteurs de la Bibliothèque en 2016, 42 visiteurs étrangers provenaient de 26 pays différents.

E. PUBLICATIONS

La Revue de droit uniforme

La *Revue de droit uniforme* est disponible sur papier et en ligne et les abonnements peuvent être pour l'un des deux supports ou pour les deux. Les données sur les abonnements indiquent que les abonnements sur papier ont diminué d'année en année, passant de 147 en 2013, à 127 en 2014, à 98 en 2015, et à 83 en 2016. Dans le même temps, les abonnements en ligne ont augmenté de 16 en 2013, à 20 en 2014, 23 en 2015 et 30 en 2016 (15 seulement en ligne, 15 en ligne et sur papier). L'augmentation la plus importante a été celle des abonnements à la collection, à savoir des abonnements via OUP. En outre, en 2016 la *Revue de droit uniforme* a compté 873 abonnements provenant de pays en développement.

Les Comptes de 2016 (les douze mois sont clos le 31 décembre 2016) présentés par OUP démontrent que la *Revue de droit uniforme* a réalisé un bénéfice de € 56.796, les royalties revenant à UNIDROIT étant de € 8.969.

En ce qui concerne le contenu de la *Revue*, la quatrième parution de 2016 comprendra les actes de la conférence organisée par l'Institut du droit international des transports (IDIT) qui célèbre le 60^{ème} anniversaire de la CVIM.

Mélanges en l'honneur du Professeur Michael Joachim Bonell

Des efforts importants déployés depuis 2015 et conclus en 2016 ont porté à la publication de deux volumes des Mélanges en l'honneur du Professeur Michael Joachim Bonell, collaborateur de longue date et consultant d'UNIDROIT ainsi que promoteur principal et coordinateur des Principes relatifs aux contrats du commerce international. Le titre de l'ouvrage est "Eppur si muove: *The age of Uniform Law – Essays in honour of Michael Joachim Bonell, to celebrate his 70th birthday*, UNIDROIT (éd.), 2016".

Les activités du Prof. Bonell se sont échelonnées sur de nombreuses années et ont abordé des sujets variés; aussi quelque 344 collègues du monde entier ont-ils été invités à écrire un article ou, s'ils n'avaient pas la possibilité de le faire, à inscrire leur nom sur la *Tabula Gratulatoria* au début de l'ouvrage. A la fin, 122 articles sont parvenus, dont certains représentent le travail conjoint de deux auteurs; 143 personnes ont demandé que leur nom figure sur la *Tabula Gratulatoria*. Les Principes d'UNIDROIT font l'objet, d'une manière ou d'une autre, de 29 articles mais d'autres projets ou instruments adoptés par UNIDROIT sont également traités. Les thèmes abordés sont les suivants: souvenirs personnels; théorie juridique; droit comparé, droit transnational et droit uniforme en général: a) *droit comparé*; b) *droit transnational*; c) *droit uniforme en général*; droit international privé; droit européen: a) *droit européen en général*; b) *droit privé européen*; droit des contrats: a) *droit comparé des contrats*; b) *droit international des contrats*; c) *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international*; ventes et autres types de contrat: a) *contrats de vente internationale*; b) *contrats de vente européenne*; c) *autres types de contrat*; droit des sociétés, droit bancaire, droit sur l'insolvabilité et droit sur la propriété intellectuelle: a) *droit des sociétés*; b) *droit bancaire*; c) *droit sur l'insolvabilité*; d) *droit sur la propriété intellectuelle*; marchés de capitaux; droit de propriété; biens culturels; succession; arbitrage et ADR; et droit de procédure civile.

"UNIDROIT 90 Years / Les 90 ans d'UNIDROIT"

Une seconde initiative a été la préparation d'un ouvrage célébrant le 90^{ème} anniversaire de la création de l'Institut qui sera publié en 2017. Il contiendra une section sur l'histoire de l'Institut, avec des illustrations de documents historiques marquants pour l'histoire d'UNIDROIT, tels que celui de la Société des Nations concernant sa création, ainsi que des biographies de personnes ayant joué un rôle de premier ordre dans l'histoire de l'Institut. La section suivante comprendra une brève description de certains instruments et des travaux et commentaires par des experts impliqués dans leur élaboration, ainsi que des biographies courtes de ces experts. Dans la troisième partie, on trouvera une histoire de la Villa Aldobrandini qui abrite l'Institut depuis sa création. Cet ouvrage célèbre l'Institut et il n'a pas de fins commerciales mais sera distribué à des fins officielles.

Livrets avec les instruments d'UNIDROIT

Comme indiqué dans le *Rapport annuel* 2014 (C.D. (94) 2), le Secrétariat a adopté une politique d'impression de livrets contenant le texte des instruments d'UNIDROIT non pas à des fins commerciales mais à l'usage de conférences ou autres événements. Cette pratique s'est poursuivie en 2016 avec la publication par le Secrétariat de la version française du Protocole aéronautique au terme de la procédure de révision du texte visant à corriger quelques erreurs d'impression.

F. FONDATION D'UNIDROIT

Le Conseil d'administration de la Fondation d'UNIDROIT s'est réuni à Rome le 17 mai 2016.

Du 29 au 31 mars 2016, la Fondation d'UNIDROIT et le *Commercial Law Centre* de l'*Harris-Manchester College*, Université d'Oxford, ont organisé et invité à participer à deux ateliers académiques sur les thèmes respectifs suivants: "*Economic Assessment of International Commercial Law Reform*" et "*Best Practices in the field of electronic registry design and operations*". Le Secrétaire Général adjoint a représenté UNIDROIT aux deux.

ANNEXE I

**LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES PAR LE SECRETARIAT D'UNIDROIT EN 2016 SUR
LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME DE TRAVAIL**

Les documents suivants sur la mise en œuvre du Programme de travail de l'Institut ont paru en 2016. Sauf mention contraire, ils ont été publiés en anglais et en français:

ETUDE LXX – PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE

Bourses exéc. 28 – Programme de bourses de recherche: compte rendu d'exécution pour l'exercice 2016

**ETUDE LXXIIK – PROTOCOLE PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT AGRICOLES, DE CONSTRUCTION ET
MINIERS (PROTOCOLE "MAC")**

Comité d'étude – Quatrième session (Rome, 7-9 mars 2016) (en anglais seulement)

- Doc. 1 – Annotated agenda
- Doc. 2 – Issues Paper
- Doc. 3 – 5th Annotated Draft Protocol
- Doc. 4 – Preliminary List of HS codes (March 2016)
- Doc. 5 – Report
- Doc. 6 – 6th Annotated Draft Protocol
- Doc. 7 – Preliminary List of HS codes (May 2016)

**STUDY LXXVIA – TRANSNATIONAL CIVIL PROCEDURE – FORMULATION OF REGIONAL RULES
ELI – UNIDROIT RULES OF TRANSNATIONAL CIVIL PROCEDURE**

Steering Committee and Co-Reporters – Joint Meeting (Rome, 21-22 April 2016) (en anglais seulement)

- SC IV Doc. 1 – Draft Agenda
- SC IV Doc. 2 – Working group on "access to information and evidence". Report for the Steering Committee Meeting to be held in Rome on 21 and 22 April 2016
- SC IV Doc. 3 – Working Group on Lis pendens and Res Judicata: Third Report (Coreporters Frédérique Ferrand and Burkhardt Hess)
- SC IV Doc. 4 – ELI/UNIDROIT working group: service of documents 4th Progress Report - April 2016
- SC IV Doc. 4bis – 4th Progress Report (Co-reporters: Astrid Stadler & Eva Storskrubb) April 2016
- SC IV Doc. 5 – Working Group on provisional and protective measures report for Rome discussion
- SC IV Doc. 6 – ELI/UNIDROIT Working Group: obligations of parties, lawyers & judges Progress Report, 10 April 2016
- SC IV Misc. 1 – Provisional order of business
- SC IV Misc. 2 – List of participants

ANNEXE II**INSTRUMENTS DRAWN UP BY UNIDROIT / INSTRUMENTS ELABORES PAR UNIDROIT**

- 1964 Convention relating to a Uniform Law on the International Sale of Goods (ULIS) / *Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI)* *
- 1964 Convention relating to a Uniform Law on the Formation of Contracts for the International Sale of Goods (ULFIS) / *Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFV)* *
- 1970 International Convention on the Travel Contracts (CCV) / *Convention internationale relative au contrat de voyage (CCV)*
- 1973 Convention providing a Uniform Law on the Form of an International Will / *Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international*
- 1983 Convention on Agency in the International Sale of Goods / *Convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises*
- 1988 UNIDROIT Convention on International Financial Leasing / *Convention d'UNIDROIT sur le crédit-bail international*
- 1988 UNIDROIT Convention on International Factoring / *Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international*
- 1994 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 1995 UNIDROIT Convention on Stolen or Illegally Exported Cultural Objects / *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*
- 1998 Guide to International Master Franchise Arrangements / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale*
- 2001 Convention on International Interests in Mobile Equipment / *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2001 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Aircraft Equipment / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2002 Master Franchise Disclosure Law / *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise*
- 2004 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 2004 ALI/UNIDROIT Principles of Transnational Civil Procedure / *Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale*
- 2007 Luxembourg Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Railway Rolling Stock / *Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2007 Guide to International Master Franchise Arrangements, 2nd edition / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale, 2ème édition*
- 2008 UNIDROIT Model law on Leasing / *Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement*
- 2009 UNIDROIT Convention on Substantive Rules for Intermediated Securities / *Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés*
- 2010 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*

* The ULIS and ULFIS Conventions have been denounced by Belgium, Germany, Italy, Luxembourg, the Netherlands and San Marino. Under the 1969 Vienna Convention on the Law of Treaties they have not ceased to exist and they are still in force between Gambia, Israel and the United Kingdom / *Les Conventions LUVI et LUFV ont été dénoncées par l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et Saint-Marin. En vertu de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969, elles n'ont pas cessé d'exister et restent en vigueur entre la Gambie, Israël et le Royaume-Uni.*

- 2011 UNESCO-UNIDROIT Model Provisions on State Ownership of Undiscovered Cultural Objects / *Dispositions modèles UNESCO- UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts*
- 2012 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Space Assets / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2013 Principles on the Operation of Close-out Netting Provisions / *Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation*
- 2013 Model Clauses for Use by Parties of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts / *Clauses types sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international par les parties*
- 2016 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 2016 UNIDROIT/FAO/IFAD Legal Guide on Contract Farming / *Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA*

STATUS OF IMPLEMENTATION (*) OF CONVENTIONS DRAWN UP BY UNIDROIT AND APPROVED AT DIPLOMATIC CONFERENCES CONVENED BY MEMBER STATES OF UNIDROIT /

ETAT DE MISE EN OEUVRE (*) DES CONVENTIONS PREPAREES PAR UNIDROIT ET APPROUVEES A DES CONFERENCES DIPLOMATIQUES CONVOQUEES PAR DES ETATS MEMBRES D'UNIDROIT

**INTERNATIONAL CONVENTION ON THE TRAVEL CONTRACT (CCV)
CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AU CONTRAT DE VOYAGE (CCV)**

Adoption:	Place: Brussels / <i>Lieu: Bruxelles</i> Date: 23-04-1970
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 24-02-1976 Conditions: 5 ratifications (art. 36)
Contracting States / Etats contractants	6
Depositary / Dépositaire:	Government of Belgium / <i>Gouvernement belge</i> (art. 34)

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. OU RESERVES	EFFECT OF / EFFET DE DENU(O)NCIATION
Argentina / <i>Argentine</i>	-	25-11-76	25-02-77	-	14-01-10
Belgium / <i>Belgique</i>	23-04-70	11-04-73	24-02-76	-	04-10-94
Cameroon / <i>Cameroun</i>	-	16-04-75	24-02-76	D: Art. 13(1)	-
Côte d'Ivoire	23-04-70	-	-	-	-
Dahomey	-	28-03-75	24-02-76	-	-
Haute-Volta	27-04-70	-	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	23-04-70	04-07-79	04-10-79	R: Art. 40(1)(a)	-
Lebanon / <i>Liban</i>	23-04-70	-	-	-	-
Morocco / <i>Maroc</i>	23-04-70	-	-	R: Art. 40(1)(a)-(b)	-
Niger	23-04-70	-	-	-	-
Philippines	23-04-70	-	-	-	-
Portugal	23-04-70	-	-	-	-
Rep. of China / <i>Rép. de Chine</i>	30-12-71	16-08-72	24-02-76	-	-
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	23-04-70	16-04-09	16-07-09	R: Art. 40(1)(a)	-
Togo	25-03-71	24-11-75	24-02-76	-	-
Vatican City / <i>Cité du Vatican</i>	23-04-70	-	-	-	-

(*) Based on information available to the Secretariat as of 31 December 2016 / *Ce document est basé sur les informations dont dispose le Secrétariat au 31 décembre 2016.*

The UNIDROIT Secretariat may assist States with technical consultations for the ratification of, or the accession to its instruments, as well as for the preparation of legislation based on those instruments / *Le Secrétariat d'UNIDROIT peut apporter son assistance technique aux Etats en vue de la ratification de ses instruments, ou de l'adhésion à ceux-ci, ainsi que pour l'élaboration de législations basées sur ces instruments.*

**CONVENTION PROVIDING A UNIFORM LAW ON THE FORM OF AN INTERNATIONAL WILL
CONVENTION PORTANT LOI UNIFORME SUR LA FORME D'UN TESTAMENT INTERNATIONAL**

Adoption: Place/Lieu: Washington
Date: 26-10-1973

Entry into force: Yes/Oui ≈ Date: 09-02-1978
Entrée en vigueur: Conditions: 5 ratifications (Art. XI)

**Contracting States /
Etats contractants** 13

Depositary / Dépositaire: Government of the United States of America /
Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DECL. OU RESERVES
Australia / <i>Australie</i>	-	10-09-14	10-03-15	-
Belgium / <i>Belgique</i>	17-05-74	21-04-83	21-10-83	-
Bosnia-Herzegovina / <i>Bosnie-Herzégovine</i> *	-	15-08-94	15-08-94	-
Canada for / <i>pour</i>	-	24-01-77		D: Art. XIV
Manitoba			09-02-78	
Newfoundland / <i>Terre Neuve</i>			09-02-78	
Ontario			15-09-78	
Alberta			01-12-78	
Saskatchewan			08-10-82	
Prince Edward Island / <i>Ile du Prince Edouard</i>			22-03-95	
New Brunswick / <i>Nouveau Brunswick</i>			05-12-97	
Nova Scotia / <i>Nouvelle Ecosse</i>			27-05-01	
British Columbia / <i>Colombie britannique</i>			31-03-14	
Croatia / <i>Croatie</i> *	-	18-05-94	18-05-94	
Cyprus / <i>Chypre</i>	-	19-10-82	19-04-83	-
Ecuador / <i>Equateur</i>	26-07-74	03-04-79	03-10-79	D
France	29-11-74	01-06-94	01-12-94	-
Holy See / <i>Saint-Siège</i>	02-11-73	-	-	-
Iran	27-10-73	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	-	16-05-91	16-11-91	D: Arts. I, II, III
Laos	30-10-73	-	-	-
Libya / <i>Libye</i>	-	04-08-77	09-02-78	-
Niger	-	19-05-75	09-02-78	-
Portugal	-	19-11-75	09-02-78	-
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	17-12-74	-	-	D: Art. XIII
Sierra Leone	27-10-73	-	-	-
Slovenia / <i>Slovénie</i> *	-	20-08-92	20-08-92	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	10-10-74	-	-	-
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	27-10-73	-	-	-

* Dates of notification of succession to the Convention by Bosnia-Herzegovina, Croatia and Slovenia. The former Socialist Federal Republic of Yugoslavia deposited an instrument of accession to the Convention on 9 August 1977. / *Dates de notification de succession à la Convention par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie. L'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie avait déposé un instrument d'adhésion le 9 août 1977.*

**CONVENTION ON AGENCY IN THE INTERNATIONAL SALE OF GOODS
CONVENTION SUR LA REPRESENTATION EN MATIERE DE VENTE
INTERNATIONALE DE MARCHANDISES**

Adoption: Place: Geneva / *Lieu:* Genève
Date: 17-02-83

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: 10 ratifications (art. 33)

**Contracting States /
Etats contractants** /

Depositary: Government of Switzerland
Dépositaire: *Gouvernement suisse* (art. 21)

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE/ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DECL. OU RESERVES	observations
Chile / <i>Chili</i>	17-02-83	-	-	-	-
France	25-10-84	07-08-87	-	-	-
Holy See / <i>Saint-Siège</i>	17-02-83	-	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	09-04-84	16-06-86	-	-	-
Mexico / <i>Mexique</i>	-	22-12-87	-	Art. 27, 29	-
Morocco / <i>Maroc</i>	17-02-83	-	-	-	-
Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	-	02-02-94	-	-	02-02-95 (*)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	-	27-01-86	-	-	-
Switzerland / <i>Suisse</i>	17-02-83	-	-	-	-

(*) Application extended to Aruba / *Application étendue à Aruba.*

**UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FINANCIAL LEASING
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LE CREDIT-BAIL INTERNATIONAL**

Adoption: Place / *Lieu:* Ottawa
Date: 28-05-88

Entry into force: Yes / *Oui* ≈ Date: 01-05-95
Entrée en vigueur: Conditions: 3 ratifications (art. 16.1)

**Contracting States /
Etats contractants** 10

Depositary / Dépositaire: Government of Canada / *Gouvernement du Canada* (art. 25.1)

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DECL. OU RESERVES
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	18-08-98	01-03-99	-
Belgium / <i>Belgique</i>	21-12-90	-	-	-
Czech Rep. / <i>Rép. tchèque</i>	16-05-90	-	-	-
Finland / <i>Finlande</i>	30-09-90	-	-	-
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 20
Ghana	28-05-88	-	-	-
Guinea / <i>Guinée</i>	28-05-88	-	-	-
Hungary / <i>Hongrie</i>	-	07-05-96	01-12-96	-
Italy / <i>Italie</i>	13-12-90	29-11-93	01-05-95	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	06-08-97	01-03-98	-
Morocco / <i>Maroc</i>	04-07-88	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	28-05-88	25-10-94	01-05-95	-
Panama	31-12-90	26-05-97	01-10-97	-
Philippines	28-05-88	-	-	-
Russian Federation / <i>Féd. de Russie</i>	-	03-06-98	01-01-99	Art. 20
Slovak Rep. / <i>Rép. slovaque</i>	16-05-90	-	-	-
Tanzania / <i>Tanzanie</i>	28-05-88	-	-	-
Ukraine	-	05-12-06	01-07-07	-
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	28-12-90	-	-	-
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	06-07-00	01-02-01	-

**UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FACTORING
CONVENTION D'UNIDROIT SUR L'AFFACTURAGE INTERNATIONAL**

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Ottawa Date: 28-05-88
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-05-95 Conditions: 3 ratifications (art. 14.1)
Contracting States / Etats contractants	9
Depositary / Dépositaire:	Government of Canada / <i>Gouvernement du Canada</i> (art. 23.1)

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. OU RESERVES
Belgium / <i>Belgique</i>	21-12-90	18-03-10	01-10-10	Art. 18
Czech Rep. / <i>Rép. tchèque</i>	16-05-90	-	-	-
Finland / <i>Finlande</i>	30-11-90	-	-	-
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 18
Germany / <i>Allemagne</i>	21-12-90	20-05-98	01-12-98	-
Ghana	28-05-88	-	-	-
Guinea / <i>Guinée</i>	28-05-88	-	-	-
Hungary / <i>Hongrie</i>	-	07-05-96	01-12-96	-
Italy / <i>Italie</i>	13-12-90	29-11-93	01-05-95	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	06-08-97	01-03-98	Art. 18
Morocco / <i>Maroc</i>	04-07-88	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	28-05-88	25-10-94	01-05-95	-
Philippines	28-05-88	-	-	-
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	-	22-08-14	01-03-15	-
Slovak Rep. / <i>Rép. slovaque</i>	16-05-90	-	-	-
Tanzania / <i>Tanzanie</i>	28-05-88	-	-	-
Ukraine	-	05-12-06	01-07-07	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	31-12-90	-	-	-
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	28-12-90	-	-	-

**UNIDROIT CONVENTION ON STOLEN OR ILLEGALLY EXPORTED CULTURAL OBJECTS
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES BIENS CULTURELS VOLES OU ILLICITEMENT EXPORTES**

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Rome Date: 24-06-1995
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-07-1998 Conditions: 5 ratifications (Art. 12)
Contracting States / Etats contractants	37
Depositary / Dépositaire:	Italian Government / <i>Gouvernement italien</i>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECLARATIONS
Afghanistan	-	23-09-05	01-03-06	Art. 16
Algeria / <i>Algérie</i>	-	09-04-15	01-10-15	Art. 16
Angola	-	19-06-14	01-12-14	Arts. 16, 17
Argentina / <i>Argentine</i>	-	03-08-01	01-02-02	Art. 16
Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>	-	06-06-03	01-12-03	Art. 16
Bolivia / <i>Bolivie</i>	29-06-96	13-04-99	01-10-99	Art. 16
Brazil / <i>Brésil</i>	-	23-03-99	01-09-99	Art. 16
Burkina Faso	24-06-95	-	-	-
Cambodia / <i>Cambodge</i>	24-06-95	11-07-02	01-01-03	Arts. 3(5), 16
China / <i>Chine</i>	-	07-05-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
Colombia / <i>Colombie</i>	-	14-06-12	01-12-12	-
Côte d'Ivoire	24-06-95	-	-	-
Croatia / <i>Croatie</i>	24-06-95	20-09-00	01-03-01	Arts. 16, 17
Cyprus / <i>Chypre</i>	-	02-03-04	01-09-04	-
Denmark / <i>Danemark</i>	-	01-01-11	01-07-11	Arts. 14(1), 16, 17

Ecuador / Equateur	-	26-11-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
El Salvador	-	16-07-99	01-01-00	Art. 16
Finland / Finlande	01-12-95	14-06-99	01-12-99	Arts. 13(3), 16
France	24-06-95	-	-	-
FYROM / ERYM	-	22-08-13	01-02-14	Art. 16
Gabon	-	12-05-04	01-11-04	-
Georgia / Géorgie	27-06-95	-	-	-
Greece / Grèce	-	19-07-07	01-01-08	Arts. 3(5), 13(3), 16
Guinea / Guinée	24-06-95	-	-	-
Guatemala	-	03-09-03	01-03-04	Arts. 3(5), 16
Honduras	-	27-08-13	01-02-14	-
Hungary / Hongrie	24-06-95	08-05-98	01-11-98	Arts. 3(5), 16
Iran (Islamic Rep. of / Rép. islamique d')	-	22-06-05	01-12-05	Art. 16
Italy / Italie	24-06-95	11-10-99	01-04-00	Arts. 13(3), 16
Lithuania / Lituanie	24-06-95	04-04-97	01-07-98	Art. 16
Netherlands / Pays-Bas	28-06-96	-	-	Arts. 3(5), 13(3)
New Zealand / Nouvelle-Zélande	-	16-11-06	01-05-07	Art. 16
Nigeria / Nigéria	-	10-12-05	01-06-06	-
Norway / Norvège	-	28-08-01	01-03-02	Arts. 13(3), 14, 16
Pakistan	27-06-96	-	-	-
Panama	-	26-06-09	01-12-09	Arts. 3(5), 16
Paraguay	13-06-96	27-05-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Peru / Pérou	28-06-96	05-03-98	01-09-98	Art. 16
Portugal	23-04-96	19-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
Romania / Roumanie	27-06-96	21-01-98	01-07-98	Arts. 16, 17
Russian Fed. / Féd. de Russie	29-06-96	-	-	-
Senegal / Sénégal	29-06-96	-	-	-
Slovakia / Slovaquie	-	16-06-03	01-12-03	Art. 16
Slovenia / Slovénie	-	08-04-04	01-10-04	Art. 16
Spain / Espagne	-	21-05-02	01-11-02	Arts. 3(5), 13(3), 16
Sweden / Suède	-	28-06-11	01-12-11	Arts. 13(3), 16, 17
Switzerland / Suisse	26-06-96	-	-	-
Zambia / Zambie	24-06-95	-	-	-

**CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT
CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

Adoption:	Place: Cape Town / <i>Lieu</i> : Le Cap Date: 16-11-2001
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-03-2006 Conditions: 3 ratifications (Art. 49(1))
Contracting States / Etats contractants	
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique	1
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. ou RESERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Albania/ Albanie	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Australia / Australie	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. 39(1)(a), 53, 54(2), 55
Bahrain / Bahreïn	-	27-11-12	01-03-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Belarus / Bélarus	-	28-06-11	01-01-12	D: Art. 54(2)
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Brazil / Brésil	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Burkina Faso	-	12-12-14	1	-
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / Cameroun	-	19-04-11	01-08-11	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 52*, 53*, 54(2), 60
Cape Verde / Cap Vert	-	29-09-07	01-01-08	D: Arts. 39(1)(a), 40, 53, 54(2)
Chile / Chili	16-11-01	-	-	-

Annexe II

China / Chine	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 53, 54(1)-(2), 55
Colombia / Colombie	-	19-02-07	01-06-07	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Congo	16-11-01	-	-	-
Costa Rica	-	26-08-11	1	D: Art. 53
Côte d'Ivoire	-	09-02-15	01-07-16	D: Art. 54(2)
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
Democratic Republic of the Congo / Rép. démocratique du Congo	-	06-05-16	01-09-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Denmark / Danemark	-	26-10-15	01-02-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 54(2), 55
Egypt / Egypte	-	10-12-14	01-04-15	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Ethiopia / Ethiopie	16-11-01	21-11-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Fiji / Fidji	-	05-09-11	01-01-12	D: Art. 54(2) *
France	16-11-01	-	-	-
Gabon	-	16-04-10	01-08-17	-
Germany / Allemagne	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	-	-	-
India / Inde	-	31-03-08	01-07-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Indonesia / Indonésie	-	16-03-07	01-07-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Ireland / Irlande	-	29-07-05	01-11-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Italy / Italie	06-12-01	-	-	-
Jamaica / Jamaïque	16-11-01	-	-	-
Jordan / Jordanie	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Kazakhstan	-	21-01-09	01-10-11 ³	D: Arts. 39(1)(a)-(b) *, 39(4) *, 40 *, 53 *, 54(2) *
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Kuwait / Koweït	-	31-10-13	01-02-14	D: Art. 54(2)
Latvia / Lettonie	-	08-02-11	01-06-11	D: Art. 54(2)
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Arts. 53, 54(2)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malaysia / Malaisie	-	02-11-05	01-03-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malta / Malte **	-	01-10-10	01-02-11	D: Arts. 39(1)(a), 39(4), 40, 53, 54(2)
Mexico / Mexique	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 50, 53, 54(2), 60
Moldova	-	26-06-15	1	-
Mongolia / Mongolie	-	19-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Mozambique	-	30-01-12	01-11-13	-
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Netherlands / Pays-Bas ⁴	-	17-05-10	-	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 52, 53, 54(2)
Caribbean part/Partie caraïbe			01-10-10	
Aruba			01-09-10	
Curaçao			01-10-10	
Sint Maarten			01-10-10	
New Zealand / Nouvelle-Zélande	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. 39(1)(a), 52, 53, 54(2), 55
Nigeria / Nigéria	16-11-01	16-12-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a) *, 40 *, 53 *, 54(2) *
Norway / Norvège	-	20-12-10	01-04-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2), 55
Oman	-	21-03-05	01-07-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Pakistan	-	22-01-04	01-05-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 52, 53, 54(2)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 50, 53, 54(2)
Russian Federation / Fédération de Russie	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
San Marino / Saint-Marin	-	09-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 53, 54(2)
Saudi Arabia / Arabie saoudite	12-03-03	27-06-08	01-10-08	D: Art. 54(2)
Senegal / Sénégal	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Seychelles	-	13-09-10	1	-
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Singapore / Singapour	-	28-01-09	01-05-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
South Africa / Afrique du sud	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Spain / Espagne	-	28-06-13	01-03-16 ¹	D: Arts. 52, 54(2)
Sudan / Soudan	16-11-01	-	-	-
Swaziland	-	17-11-16	1	-
Sweden / Suède	-	30-12-15	01-04-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 54(2)
Switzerland / Suisse	16-11-01 (ad ref.)	-	-	-
Syrian Arab Republic / République arabe syrienne	-	07-08-07	1	-
Tajikistan / Tadjikistan	-	31-05-11	01-09-11	D: Art. 54(2)
Togo	-	25-01-10	01-04-12 ³	D: Arts. 39(1)(a)-(b) *, 40 *, 53 *, 54(2) *
Tonga	16-11-01	-	-	-
Turkey / Turquie	16-11-01	-	-	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 54(2)
Ukraine	09-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. 50, 53, 54(2)
United Arab Emirates / Emirats arabes unis	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
United Kingdom / Royaume-Uni	16-11-01	27-07-15-	01-11-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
United Rep. of Tanzania / Rép.-Unie de Tanzanie	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)

United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	09-05-03	28-10-04	01-02-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Zimbabwe	-	13-05-08	1	

Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique

European Union / ² <i>Union européenne</i>	-	28-04-09	01-08-09	D: Arts. 48(2), 55
--	---	----------	----------	--------------------

¹ Subject to Article 49(1) / *Sous réserve de l'article 49(1)*.

² Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. 48).

³ This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Convention: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm // *Cet Etat a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par la Convention: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm*

⁴ The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Convention on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion à la Convention le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)."*

* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT
ON MATTERS SPECIFIC TO AIRCRAFT EQUIPMENT
PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX MATERIELS D'EQUIPEMENT
AERONAUTIQUES A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

Adoption: Place: Cape Town / *Lieu:* Le Cap – Date: 16-11-2001

Entry into force: Yes / *Oui* ≈ Date: 01-03-2006

Entrée en vigueur: Conditions: 8 ratifications (Art. XXVIII(1))

**Contracting States /
Etats contractants**

Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique 1

Depositary / Dépositaire: UNIDROIT

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. OU RESERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Albania / <i>Albanie</i>	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. XIX, XXX(1)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Australia / <i>Australie</i>	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. XXX(1), (3)
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Bahrain / <i>Bahreïn</i>	-	27-11-12	01-03-13	-
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	27-09-11	01-01-12	-
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	-
Brazil / <i>Brésil</i>	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / <i>Cameroun</i>	-	19-04-11	01-08-11	-
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX*, XXX(1), (2), (3)
Cape Verde / <i>Cap-Vert</i>	-	26-09-07	01-01-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Chile / <i>Chili</i>	16-11-01	-	-	-
China / <i>Chine</i>	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1), (2), (3)
Colombia / <i>Colombie</i>	-	19-02-07	01-06-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Congo	16-11-01	-	-	-
Côte d'Ivoire	-	01-03-16	01-07-16	-

Annexe II

Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	-
Democratic Republic of the Congo / <i>Rép. démocratique du Congo</i>	-	06-05-16	01-09-16	-
Denmark / <i>Danemark</i>	-	26-10-15	01-02-16	D: Art. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Egypt / <i>Egypte</i>	-	10-12-14	01-04-15	-
Ethiopia / <i>Ethiopie</i>	16-11-01	21-11-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Fiji / <i>Fidji</i>	-	30-05-12	01-09-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
France	16-11-01	-	-	-
Germany / <i>Allemagne</i>	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	-	-	-
India / <i>Inde</i>	-	31-03-08	01-07-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Indonesia / <i>Indonésie</i>	-	16-03-07	01-07-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ireland / <i>Irlande</i>	-	23-08-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2)
Italy / <i>Italie</i>	06-12-01	-	-	-
Jamaica / <i>Jamaïque</i>	16-11-01	-	-	-
Jordan / <i>Jordanie</i>	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kazakhstan	-	01-06-11	01-10-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kuwait / <i>Koweït</i>	-	31-10-13	01-02-14	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-11	01-06-11	-
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malaysia / <i>Malaisie</i>	-	02-11-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3) ⁺
Malta / <i>Malte</i> ²	-	01-10-10	01-02-11	D: Art. XXX(1)
Mexico / <i>Mexique</i>	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. XIX(1), XXX(1), (3)
Mongolia / <i>Mongolie</i>	-	19-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Mozambique	-	18-07-13	01-11-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Netherlands / <i>Pays-Bas</i> ³	-	17-05-10	-	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2)
Caribbean part/ <i>Partie caraïbe</i>	-	-	01-10-10	-
Aruba	-	-	01-09-10	-
Curaçao	-	-	01-10-10	-
Sint Maarten	-	-	01-10-10	-
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Nigeria	16-11-01	16-12-03	01-03-06	D: Art. XXX(1)*, (2)*, (3) ⁺
Norway / <i>Norvège</i>	-	20-12-10	01-04-11	D: Art. XXX(1), (2), (5)
Oman	-	21-03-05	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Pakistan	-	22-01-04	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. XXX(1)*, (3)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	-	09-09-14	01-01-15	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	12-03-03	27-06-08	01-10-08	-
Senegal / <i>Sénégal</i>	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Singapore / <i>Singapour</i>	-	28-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*, (3)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Spain / <i>Espagne</i>	-	-	-	-
Sudan / <i>Soudan</i>	16-11-01	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	-	30-12-15	01-04-16	D: Art. XXX(1)
Switzerland / <i>Suisse</i>	16-11-01 (<i>ad ref.</i>)	-	-	-
Tajikistan / <i>Tadjikistan</i>	-	31-05-11	01-09-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Togo	-	01-12-11	01-04-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Tonga	16-11-01	-	-	-
Turkey / <i>Turquie</i>	16-11-01	-	-	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ukraine	03-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. XIX, XXX(1), XXX(3)
United Arab Emirates / <i>Emirats arabes unis</i>	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1), (2), (3)
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	16-11-01	27-07-15	01-11-15	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
United Rep. of Tanzania / <i>Rép.-Unie de Tanzanie</i>	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*, (2)*, (3)*
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	09-05-03	28-10-04	01-03-06	D: Arts. XIX(1), XXX(1)
Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique				
European Union / ¹ <i>Union européenne</i>	-	28-04-09	01-08-09	D: Arts. XXVII(2), XXX(5)

¹ Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. XXVII).

² This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Aircraft Protocol: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/information-contractingstates.htm // *Cet Etat a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par le Protocole aéronautique: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobileequipment/information-contractingstates.htm*

³ The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Aircraft Protocol on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion au Protocole aéronautique le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)"*

* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

LUXEMBOURG PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO RAILWAY ROLLING STOCK

PROTOCOLE DE LUXEMBOURG PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AU MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES

Adoption: Place / *Lieu*: Luxembourg
Date: 23-02-2007

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: 4 ratifications (Art. XXIII(1))

Contracting States / Etats contractants /

Depository / Dépositaire: UNIDROIT

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. OU RESERVES
Gabon	23-02-07	-	-	-
Germany / Allemagne	21-11-12	-	-	-
Italy / Italie	23-02-07	-	-	-
Luxembourg	23-02-07	31-01-12	-	-
Mozambique	15-11-16	-	-	-
Switzerland / Suisse	23-02-07	-	-	-
United Kingdom / Royaume-Uni	26-02-16	-	-	-
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique				
European Union / Union européenne	10-12-09	18-12-14	-	D

**UNIDROIT CONVENTION ON SUBSTANTIVE RULES FOR INTERMEDIATED SECURITIES
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES REGLES MATERIELLES RELATIVES AUX TITRES INTERMEDIÉS**

Adoption: Place: Geneva / *Lieu: Genève*
Date: 09-10-09

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: 3 ratifications (art. 42.1)

**Contracting States /
Etats contractants** /

Depositary / Dépositaire: UNIDROIT

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. ou RESERVES
Bangladesh	09-10-09	—	—	—

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON
MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS**

**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION
RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR
DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

Adoption: Place / *Lieu:* Berlin
Date: 09-03-2012

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: Art. XXXVIII

**Contracting States /
Etats contractants** /

Depositary / Dépositaire: UNIDROIT

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. ou RESERVES
Burkina Faso	09-03-12	—	—	—
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	—	—	—
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	09-03-12	—	—	—
Zimbabwe	09-03-12	—	—	—

**MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS BASES SUR DES TRAVAUX MENÉS DANS LE
CADRE D'UNIDROIT ^(*)**

A. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN VIGUEUR, ADOPTÉS SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS OU DES CONVENTIONS D'UNIDROIT

1. **Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) de 1956**, adoptée à Genève sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention, entrée en vigueur en 1961, a eu pour base le projet de Convention relatif au contrat de transport international de marchandises par route (CM.), transmis en 1952 à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Les Etats Parties sont: Albanie, Arménie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Moldova, Mongolie, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

2. **Convention de l'UNESCO de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé**, entrée en vigueur en 1956. La Convention a eu pour base le projet de Convention internationale pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, dont l'élaboration a été achevée en 1951.

Les Etats Parties sont: Afrique du sud, Albanie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen et Zimbabwe.

3. **Convention internationale de 1961 sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion**, adoptée sous les auspices de l'OIT, de l'OMPI et de l'UNESCO, et entrée en vigueur en 1964. La Convention a eu très largement pour base l'avant-projet de Convention sur la protection des artistes interprètes et exécutants, ainsi que des producteurs de disques phonographiques et d'autres phonogrammes, et l'avant-projet de Convention sur la protection des radio-émissions.

Les Etats Parties sont: Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Cap Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Dominique, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Monténégro, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République

^(*) Basée sur les informations dont dispose le Secrétariat au 31 décembre 2016.

de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.

4. **Convention de La Haye de 1958 concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires envers les enfants**, entrée en vigueur en 1962. La Convention a été élaborée sur la base du projet de Convention pour la reconnaissance et l'exécution à l'étranger des décisions en matière d'obligations alimentaires, dont un premier projet avait été élaboré par UNIDROIT en 1938 et dont les travaux se sont achevés en 1949 avec la transmission du projet au Département des Affaires Sociales des Nations Unies. Après avoir été révisé par un comité d'experts des Nations Unies, le projet a été recommandé aux Etats sous la forme d'une Résolution du Conseil Economique et Social à sa XVII^{ème} session comme modèle pour l'élaboration de conventions bilatérales ou de lois uniformes pour adoption séparée par chaque Etat.

Les Etats Parties sont: Allemagne, Autriche, Belgique, Chine (seulement la Région administrative spéciale de Macao), Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse, Suriname et Turquie.

5. **Convention européenne de 1962 sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1967. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité des hôteliers à raison des dommages aux ou de la destruction des objets apportés dans l'hôtel par les voyageurs, dont le texte a été achevé par UNIDROIT en 1934.

Les Etats Parties sont: Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, France, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pologne, Royaume-Uni, Serbie et Slovénie.

6. **Traité Bénélux de 1955 relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs** et **Convention européenne de 1959 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs** adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1969. Ces deux instruments ont eu pour base le projet de règles uniformes sur l'assurance obligatoire des automobilistes, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1937.

Les Etats Parties à la Convention de 1959 sont: Allemagne, Autriche, Danemark, Grèce, Norvège, Suède et Turquie.

7. **Convention européenne d'établissement de 1955**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1965. La Convention a eu pour base le projet de Convention sur le traitement réciproque des nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1951.

Les Etats Parties sont: Allemagne, Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Turquie.

8. **Protocole N° 1 relatif aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure qui a été adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et à laquelle l'Autriche, la Croatie, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et la Yougoslavie sont Parties Contractantes. Le Protocole a eu pour base le projet de Convention relative aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1960. Le Protocole N° 1 est entré en vigueur en 1982.

Les Etats Parties au Protocole N° 1 sont: Autriche, Belarus, Croatie, France, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Serbie et Suisse.

9. **Protocole N° 2 relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Le Protocole a eu pour base le projet de Protocole relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1962. Le Protocole N° 2 est entré en vigueur en 1982.

Les Etats Parties au Protocole N° 2 sont: Autriche, Belarus, Croatie, France, Luxembourg, Monténégro et Serbie.

10. **Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises**, adoptée à Vienne en 1980 et entrée en vigueur en 1988. La Convention a eu pour base la Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFC) ainsi que la Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI), adoptées à La Haye lors d'une Conférence diplomatique en 1964 (Sections A 1 et 2 ci-dessus).

Les Etats contractants sont: Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Guyane, Honduras, Hongrie, Iraq, Islande, Israël, Italie, Japon, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Saint Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay et Zambie.

11. **Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1969. La Convention est entrée en vigueur en 1994.

Les Etats Parties sont: Bosnie-Herzégovine, Croatie, Lettonie, Monténégro, République de Moldova, République tchèque, Serbie, Slovaquie et Ukraine.

12. **Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR)**, adoptée à Genève en 2008 et est entré en vigueur le 5 juin 2011. Le Protocole additionnel a eu pour base une proposition conjointe soumise par UNIDROIT et la CNUDCI. Les Etats parties sont: Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, République tchèque, Slovaquie et Suisse.

B. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX NON ENCORE ENTRES EN VIGUEUR, ADOPTES SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS D'UNIDROIT

1. **Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1970. La Fédération de Russie est le seul Etat contractant.
2. **Convention relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN)**, adoptée à Genève en 1976 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1972. La Fédération de Russie est le seul Etat contractant.
3. **Règles européennes pour les fonds de placement** qui ont été recommandées en 1972 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe comme loi-modèle aux Etats membres du Conseil de l'Europe. Ces Règles ont eu pour base l'avant-projet de loi-modèle sur les fonds de placement, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1969.
4. **Convention européenne portant loi uniforme en matière d'arbitrage**, adoptée en 1966 sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base l'avant-projet de loi uniforme sur l'arbitrage dans les rapports internationaux de droit privé, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1954. La Belgique est le seul Etat contractant.

5. **Convention européenne de 1973 sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par des véhicules automoteurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité civile des automobilistes, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1938. Aucun Etat contractant.
 6. **Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises**, adoptée à Genève en 1980. L'origine de cette Convention se trouve dans le projet de Convention relative aux contrats de transport international combiné de marchandises, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1965. Le projet d'UNIDROIT a également été l'une des bases du projet de Convention relative au transport international combiné de marchandises (TCM), élaboré à une table ronde convoquée par UNIDROIT à la demande de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies en 1969 et 1970, qui a été lui-même révisé lors de réunions convoquées conjointement par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Les Etats contractants sont: Burundi, Chili, Géorgie, Liban, Libéria, Malawi, Maroc, Mexique, Rwanda, Sénégal et Zambie.
 7. **Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD)**, adoptée à Genève en 1989 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet d'articles d'une Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1986. Le Libéria est le seul Etat contractant.
 8. **Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international**, adoptée à Vienne en avril 1991. La Convention a eu pour base l'avant-projet de Convention sur les opérateurs de terminaux de transport, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1983. Les Etats contractants sont: Egypte, Gabon, Géorgie et Paraguay.
- C. DIRECTIVE EUROPEENNE QUI A EU POUR BASE UN AVANT-PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT**
- Directive 93/7/CEE du Conseil du 15 mars 1993 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre**
- D. DIRECTIVE EUROPEENNE QUI A EU POUR BASE UNE CONVENTION D'UNIDROIT**
- Directive 2014/60/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre et modifiant le règlement (UE) n. 1024/2012 (refonte)**
- E. REGLES UNIFORMES PUBLIEES PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET QUI ONT EU POUR BASE UN PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT**
- Règles uniformes sur un document de transport multimodal** d'abord publiées par la Chambre de commerce internationale en 1973 et révisées par la suite. L'origine de ces Règles est la même que celle de la Convention des Nations Unies sur le transport international multimodal de marchandises (voir ci-dessus Section B. 6.).
- F. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX BASES SUR DES ETUDES PRELIMINAIRES PREPAREES PAR UNIDROIT**
1. **Convention européenne sur la responsabilité du fait des produits en cas de lésions corporelles ou de décès du 27 janvier 1977**
Aucun Etat contractant.
 2. **Résolution (78)3 relative aux clauses pénales en droit civil** adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 20 janvier 1978.

BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

- Afrique du sud:** Library of the Department of Justice, Directorate: Internal Affairs, Pretoria
- Allemagne:** Staatsbibliothek zu Berlin, Abteilung Amtsdrukschriften und Internationaler Amtlicher Schriftentausch <<http://staatsbibliothek-berlin.de/>>
- Argentine:** Corte Suprema de Justicia de la Nación, Secretaría de Investigación de Derecho comparado <<http://www.csjn.gov.ar>>
- Australie:** National Library of Australia <<http://www.nla.gov.au/>>
- Autriche:** Universität Wien, Universitäts Bibliothek, Fachbereichsbibliothek Rechtswissenschaften <<http://bibliothek.ub.univie.ac.at/fb-rewi/>>
- Belgique:** Service public fédéral Justice <<http://just.fgov.be/>>
- Bolivie:** Biblioteca Central de la Cancillería de la República <<http://www.rree.gob.bo>>
- Brésil:** Serviço de Biblioteca e documentação - SBD, Universidad de São Paulo, Faculdade de Direito <<http://www.usp.br/bibliotecadireito/biblioteca.htm>>
- Bulgarie:** Bulgarian National Library "St. Cyrill and St. Methodius" <<http://www.nationallibrary.bg/>>
- Canada:** Nahum Gelber Law Library, McGill University <<http://www.mcgill.ca/library/>>; University of British Columbia Law Library <<http://www.library.ubc.ca/law/>>
- Chili:** Academia Diplomática <http://www.minrel.gob.cl/prontus_minrel/site/edic/base/port/academia_diplomatica.php>
- Colombie:** Biblioteca Luis Angel Arango <<http://www.banrepcultural.org/blaa>>
- Egypte:** Documentation Center, General Directorate of International and Cultural Co-operation, Ministry of Justice, Cairo
- Espagne:** Universidad San Pablo CEU <<http://www.ceu.es>>
- Estonie:** Eesti Rahvusraamatukogu <<http://www.nlib.ee/>>
- Etats-Unis d'Amérique:** Arthur W. Diamond Law Library Columbia University in the City of New York <<http://www.law.columbia.edu/library/>>; Underwood Law Library, Dedman School of Law, Southern Methodist University <<http://library.law.smu.edu/>>
- Fédération de Russie:** Bibliothèque de l'Académie russe du commerce extérieur <<http://www.vavt.ru/>>
- Finlande:** Eduskunnan Kirjasto <<http://lib.eduskunta.fi/Resource.phx/kirjasto/index.htm>>
- France:** Bibliothèque Inter-universitaire Cujas <<http://cujas-front.univ-paris1.fr/repons/portal/bookmark?Global=0&MenuItemMmeelected=nomenu&startingNews=1&owManyNews=1&withDbidNews=&ChanPathNews=>>
- Grèce:** Bibliothèque de l'Institut hellénique de droit international et étranger <<http://www.hiifl.gr/>>
- Hongrie:** Országgyűlési Könyvtár <<http://www.ogyk.hu>>
- Inde:** Library of the Indian Society of International Law <<http://www.isil-aca.org/library.htm>>
- Indonésie:** Departemen Luar Negeri (Direction des traités en matière économique, sociale et culturelle, Direction Générale des affaires juridiques et des traités, Ministère des affaires étrangères) <<http://www.deplu.go.id/Pages/Default.aspx>>
- Irlande:** National Library of Ireland <<http://www.nli.ie/>>
- Japon:** Bibliothèque du Ministère de la Justice (Division de la Bibliothèque nationale du Diet) <<http://www.moj.go.jp>>
- Lettonie:** Bureau du droit européen et international, Ministère de la Justice <<http://www.tm.gov.lv/lv/>gov.lv/lv/>lv/lv/>>
- Luxembourg:** Bibliothèque Nationale <<http://www.bn.lpublic.lu/fr/index.html>>; Université du Luxembourg <<http://wwwfr.uni.lu/university/library>>
- Malte:** Il-Biblijoteka L-Università ta' Malta <<http://www.lib.um.edu.mt/>>

- Mexique:** Instituto de Investigaciones Jurídicas, Universidad Nacional Autónoma de México <<http://www.unam.mx>>; Academia Mexicana de Derecho Internacional Privado y Comparado, México City; Biblioteca Loyola, Universidad Iberoamericana Tijuana <<http://www.loyola.tij.uia.mx>>
- Norvège:** Det juridiske fakultetsbibliotek, Universiteitsbiblioteket i Oslo <<http://www.ub.uio.no/>>
- Paraguay:** Facultad de Derecho y Ciencias Sociales de la Universidad Nacional de Asunción <<http://www.der.una.py/>>
- Pays-Bas:** Bibliotheque du Ministère de la Justice <<http://www.rijksoverheid.nl/#ref-justitie>>
- Pologne:** Biblioteka Sejmowa <<http://libr.sejm.gov.pl/bibl/>>
- Portugal:** Serviço de Biblioteca e Documentação Diplomática do Ministério dos Negócios Estrangeiros - Instituto Diplomático <<http://www.portugal.gov.pt/pt/os-ministerios/ministerio-dos-negocios-estrangeiros.aspx>>; Gabinete de Documentação e Direito Comparado, Procuradoria Geral da República <<http://www.gddc.pt/>>
- République de Corée:** Library of the Korea National Diplomatic Academy <<http://www.mofat.go.kr/ifanslib.html>>
- République populaire de Chine:** Ministère du Commerce (MOFCOM) <<http://www.mofcom.gov.cn/index.shtml>>
- République slovaque:** Právnická fakulta Trnavskej Univerzity <<http://www.truni.sk/>>
- République tchèque:** Library of the International Law Department, Ministry of Industry and Trade <<http://www.mpo.cz>>
- Roumanie:** Biblioteca Nationala <<http://www.bibnat.ro/>>
- Royaume-Uni:** Library of the Institute of Advanced Legal Studies <<http://ials.sas.ac.uk/>>
- Saint-Siège:** Biblioteca della Facoltà di Giurisprudenza, Libera Università Maria Ss. Assunta, Rome <<http://www.luMmea.it/LuMmea/>>
- Slovénie:** Univerza v Mariboru Pravna fakulteta <<http://www.pf.uni-mb.si/sl/>>
- Suède:** Riksdagsbiblioteket <http://www.riksdagen.se/templates/R_SubStartPage____448.aspx>
- Suisse:** Bibliothèque de l'Institut suisse de droit comparé <<http://isdc.ch>>
- Turquie:** Banca ve Ticaret Hukuku Arastirma Enstitüsü, Hukuk Fakültesi, Ankara Üniversitesi <http://bthae.ankara.edu.tr/?bil=bil_icerik&icerik_id=207&kat_id=12>
- Uruguay:** Facultad de Derecho de la Universidad de la República <<http://www.fder.edu.uy/contenido/biblioteca/index.html>>